

---

DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE

---

**2024**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

# SOMMAIRE

<b>1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC</b>	<b>4</b>	<b>4 RISQUES DE CONTREPARTIE</b>	<b>40</b>
1.1 Historique	5	4.1 Organisation	41
1.2 Présentation de la BFC	6	4.2 Politique de crédit	42
1.3 Une banque forte de ses deux actionnaires	7	4.3 Dépréciation	42
1.4 Une stratégie de croissance fondée sur un modèle de banque universelle	9	4.4 Garanties et collatéraux	43
		4.5 Dispositif de notation non retail	43
<b>2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC</b>	<b>10</b>	<b>5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>44</b>
2.1 Activités, résultats de la société au cours de l'exercice écoulé et perspectives	11	5.1 La satisfaction clients	47
2.2 Filiales et participations	24	5.2 Sécurité numérique et protection des données	48
2.3 Succursales	24	5.3 Le déploiement des engagements environnementaux & sociaux dans le cadre des activités de financement et d'investissement	49
2.4 Informations relatives au capital social et à l'actionariat salarié	24	5.4 L'engagement : mécénat et sponsoring	50
2.5 Mentions des dépenses non déductibles	25		
2.6 Prêts interentreprises	25	<b>6 ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>52</b>
2.7 Informations sociales, sociétales et environnementales	25	6.1 Bilan	53
2.8 Divers	25	6.2 Compte de résultat	56
		6.3 Chiffres clés	57
<b>3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>28</b>	6.4 Notes	58
3.1 Modalités d'exercice de la Direction Générale	29	6.5 Notes sur les principes comptables	78
3.2 Convention(s) conclue(s) par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec sa filiale	29	6.6 Notes sur le bilan	81
3.3 Informations concernant les mandataires sociaux	29	6.7 Rapport sur les dépôts et avoirs Loi Eckert	83
		6.8 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé	83
		6.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	84
		<b>GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS</b>	<b>88</b>

**397** collaborateurs  
présents à La Réunion,  
Mayotte et Paris  
au service de nos clients  
depuis plus de 45 ans

**NOS VALEURS :**  
esprit d'équipe,  
innovation,  
responsabilité,  
engagement

“ AVEC L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES [...] NOUS ÉCRIVONS UN NOUVEAU CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE NOTRE GROUPE, ENGAGÉS AU SERVICE DE NOS CLIENTS ET ATTENTIFS À NOS RESPONSABILITÉS ENVERS LA SOCIÉTÉ ET NOS PARTIES PRENANTES. ”

**Slawomir Krupa,**  
Directeur Général du Groupe Société Générale.

“ NOS AMBITIONS CONTINUERONT D'ÊTRE SOUTENUES PAR NOTRE ENGAGEMENT À BÂTIR UNE ENTREPRISE DURABLE QUI SOIT UN PARTENAIRE DE CONFIANCE ET CHOISI PAR NOS CLIENTS. ”

**Jean-Michel Ng Tseung,**  
Directeur Général MCB Group Ltd.

## NOTRE AMBITION

Devenir la banque relationnelle de référence à fort ancrage régional, avec une équipe engagée, professionnelle et proche de ses clients, qui offre innovation, simplicité et qualité

# 1

## HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC

<b>1.1</b>	<b>HISTORIQUE</b>	<b>5</b>
<b>1.2</b>	<b>PRÉSENTATION DE LA BFC</b>	<b>6</b>
<b>1.3</b>	<b>UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES</b>	<b>7</b>
<b>1.4</b>	<b>UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE</b>	<b>8</b>

### 1.1 HISTORIQUE

En 1913 naît la Banque Industrielle de Chine, jugée vitale pour le développement des intérêts français en Chine. En 1925, elle devient la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie. Le capital de la Banque Franco-Chinoise (BFC) est alors détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard et le gouvernement chinois. La Banque exploite désormais des agences en Chine, mais aussi au Vietnam, au Cambodge et en Métropole. Elle se spécialise dans la clientèle européenne et les entreprises chinoises, un ensemble économique dynamique. La période 1939-1945 et d'après-guerre permet à la Banque Franco-Chinoise de se développer favorablement en Indochine alors que les activités en Chine se contractent.

En 1960 la Banque de l'Indochine rachète les parts détenues par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque Lazard. Ayant ouvert des implantations en France, la Banque Franco-Chinoise devient Banque Française Commerciale, afin de mieux adapter son image au marché métropolitain, sans changer pour autant le sigle BFC. La banque connaît alors un fort développement.

Les activités de la Banque se déploient aussi dans l'Océan Indien, à Madagascar. Dès la fin de l'année 1951 la BFC ouvre ses deux premières agences à Tananarive et Tamatave.

En 1975 elle y cesse ses activités traditionnelles suite aux mesures de nationalisation mises en place par le gouvernement malgache. La fusion de la Banque de Madagascar et de la BFC Madagascar est ensuite effectuée pour former la BFV (Banque de Commerce).

La même année, la Banque de l'Indochine fusionne avec la Banque de Suez, la BFC devient alors partie intégrante du Groupe Suez. Les activités en Indochine et à Madagascar ayant disparu, seules restent à la BFC les agences métropolitaines.

La banque prend alors la décision stratégique de s'installer à La Réunion pour se développer, et des négociations s'ouvrent pour des installations en Guyane et en Guadeloupe.

Le 5 avril 1976 s'ouvre ainsi la toute première agence de la BFC à Saint-Denis. Une prouesse rendue possible grâce à la toute première équipe BFC qui, par son travail acharné et son

esprit de collaboration, a réussi à conjuguer le démarrage des opérations et la formation continue intense (le recrutement ayant été effectué sans débauchage dans les autres banques).

Ce sont ensuite 9 agences qui ouvriront leurs portes entre 1976 et 1980.

Dans le même temps (1976), la BFC ouvre aussi rapidement deux agences (Mamoudzou et Dzaoudzi) à Mayotte à la demande de l'IEDOM.

En plus de La Réunion et Mayotte, la BFC s'implante en janvier 1978 aux Seychelles avec une agence à Victoria (Mahé).

Puis changement d'actionnaire en 1992 pour la BFC qui est rachetée par la Mauritius Commercial Bank (MCB), banque leader de la zone Océan Indien. Le nouvel actionnaire majoritaire ouvre désormais de nouveaux horizons à la BFC, qui devient une banque forte et moderne.

En 2003, La Société Générale, important groupe bancaire de la zone Euro, devient actionnaire de la BFC à parité avec la MCB, et en contrôle le management.

S'en suivra entre 2005 et 2015 le plus fort développement du réseau d'agences de la banque avec 10 ouvertures à La Réunion et 3 à Mayotte. La banque s'adapte aussi à son environnement et favorise son développement en orientant son activité vers la clientèle de particuliers et diversifie ses offres de crédit, d'épargne et de produits de banque au quotidien.

La BFC compte près de 400 collaborateurs sur 3 sites et accompagne plus de 94 000 clients. En 2023, elle poursuit sa dynamique de transformation et digitalisation, portée par ses valeurs d'esprit d'équipe, d'innovation, d'engagement et de responsabilité et prépare sa migration informatique prévue en début d'année 2024.

## 1.2 PRÉSENTATION DE LA BFC

Depuis plus de 45 ans, la BFC est devenue une banque incontournable dans l'Océan Indien par sa présence à La Réunion, à Mayotte et est également présente sur le territoire national avec son agence de Paris.

L'histoire de la BFC est intimement liée à celle des économies réunionnaise et mahoraise. Elle participe en effet au financement des grands chantiers structurant des deux îles mais s'attache aussi, au quotidien, à toujours mieux accompagner et conseiller chacun de ses clients qu'il soit particulier ou entreprise.

La BFC offre ainsi à ses clients une large palette de conseils et services, et est la représentante exclusive de la Banque Française Mutualiste (BFM) dédiée aux agents de la fonction publique.

Tout au long des décennies, elle a su se développer en construisant un réseau d'agences de proximité et des centres spécialisés et d'expertise : Espace Entreprises, Conseillers en Gestion de Patrimoine, Experts Professionnels, Credit Centers...

Ce fort investissement dans nos économies locales se manifeste aussi au travers de nos équipes de collaborateurs. En effet, la

BFC dispose de toutes les fonctions en local : réseau, back office, informatique, ressources humaines, comptabilité, etc. Outre les emplois générés, cela lui permet une parfaite maîtrise des spécificités domiennes ainsi qu'une réactivité dans le traitement des demandes clients.

### DES AMBITIONS FORTES POUR L'AVENIR

Plus de 45 ans, c'est là l'illustration d'un modèle de développement, construit avec détermination, rigueur et constance, dans une logique d'engagement et de performance durables.

S'appuyant sur un modèle équilibré et diversifié, la BFC allie solidité financière et stratégie de croissance durable afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et être « La banque relationnelle, référence sur ses marchés, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes ».

Car ce qui fait la force de la BFC, c'est aussi et surtout sa culture d'entreprise et son capital humain, rassemblés autour d'une valeur forte essentielle : l'esprit d'équipe.

### CHIFFRES CLÉS

	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Résultats</b> (en milliers d'euros)					
Produit net bancaire	75 843	80 619	80 453	76 052	82 176
Résultat brut d'exploitation	27 589	30 800	31 415	26 711	29 904
Résultat net	16 706	16 514	16 319	14 417	15 000
<b>Fonds Propres</b> (en euros)					
Fonds propres*	189 520 047	189 520 047	189 520 047	192 843 995	193 522 162
Ratio de solvabilité	16,3 %	16,6 %	17,6 %	17,8 %	15,8 %
<b>Crédits et dépôts</b> (en milliers d'euros)					
Crédits clientèle	1 752 161	1 836 869	1 863 942	1 907 122	1 654 232
Dépôts clientèle	1 421 778	1 479 072	1 444 593	1 468 952	1 227 675

\* Fonds propres hors résultat de l'exercice

## 1.3 UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES

Depuis 2003, le capital de la BFC est détenu à parité égale par le Groupe Société Générale et la Mauritius Commercial Bank Ltd (MCB).

Ce double actionariat permet à la BFC de bénéficier de synergies avec leurs équipes d'experts mais aussi de proposer à ses clients un accompagnement personnalisé dans les différents pays de la zone Océan Indien où ses actionnaires sont présents.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, engagé dans les transformations positives des sociétés et des économies.

Acteur de l'économie réelle depuis 160 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 126 000 collaborateurs<sup>(1)</sup> dans 65 pays et accompagne au quotidien 25 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels<sup>(2)</sup> à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- **Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances**  
SG, la banque de proximité par excellence, Boursorama, leader de la banque en ligne, les activités de Banque Privée, et les activités d'Assurance
- **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**  
Des solutions sur mesure à forte valeur ajoutée avec un leadership mondial dans les dérivés actions, les financements structures et l'ESG
- **Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing**  
Des banques universelles bien établies sur leurs marchés (République tchèque, Roumanie et plusieurs pays d'Afrique), Ayvens, acteur mondial de la mobilité durable, et les activités de financements spécialisés

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe, 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index.

Pour plus d'information, il est possible de suivre le compte twitter @societegenerale ou de visiter le site [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

(1) Effectif en fin de période, hors personnel intérimaire.

(2) Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

## 1.4 UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE

La BFC a bâti un modèle solide de banque en privilégiant un développement équilibré sur ses trois segments de clientèle.

En effet, elle propose une large gamme de produits et services adaptée aux besoins d'une clientèle composée de :

- Particuliers
- Professionnels et Associations
- Entreprises et Institutionnels

### PARTICULIERS

Forte de ses 27 agences réparties sur les zones d'attractivité commerciale de ses trois sites, la BFC s'appuie sur le professionnalisme de ses conseillers pour offrir un service de qualité à ses clients Particuliers.

Proche et soucieuse de ses clients, elle leur offre accessibilité, praticité et connexion via :

- son réseau d'agences qui entame sa transformation pour offrir une meilleure qualité d'accueil et de traitement des opérations : généralisation des libre-service bancaires, automates dernière génération, etc.
- son Centre de Relations Clientèle à l'écoute des clients sur des horaires élargis.
- son site internet et son application smartphone plébiscités par ses utilisateurs et en constante amélioration grâce aux investissements en cours.

La dynamique commerciale est soutenue sur ce segment de clients par la mise en place de pôles d'expertise à même de répondre au mieux aux besoins spécifiques de la clientèle :

- Conseillers en Gestion de Patrimoine pour proposer leur expertise en matière fiscale, patrimoniale et financière et fournir des conseils sur la défiscalisation immobilière ou des financements sur mesure.

### PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Depuis sa création en 1976, la BFC est reconnue pour son expertise sur le marché des Professionnels qu'elle accompagne tant pour leurs besoins quotidiens, que leurs projets d'investissement ou patrimoniaux.

La BFC a mis en place une organisation qui lui permet de s'adapter aux différents profils de clients Professionnels et Associations. Ces derniers peuvent être soit gérés dans le réseau d'agences, soit par les Experts Pro, en fonction du volume de leurs engagements et du niveau d'expertise requis.

La satisfaction des clients étant au cœur des priorités de la BFC, deux nouveaux packages plus compétitifs et mieux adaptés aux besoins des clients ont été lancés en 2017.

### ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La BFC développe envers les entreprises une stratégie différenciée par segment de marché en fonction de leur chiffre d'affaires et donc de besoins spécifiques concernant les offres de flux, l'épargne, les divers types de financement ...

La proximité relationnelle est renforcée par la présence d'un Centre d'Affaires dans le sud de La Réunion et d'un chargé d'affaires basé au Port.

La priorité de la BFC est la poursuite de son développement commercial sur les trois territoires où elle est présente (La Réunion, Mayotte et Paris) en s'appuyant sur la satisfaction de ses clients, la qualité des services proposés, la valeur ajoutée et l'innovation.

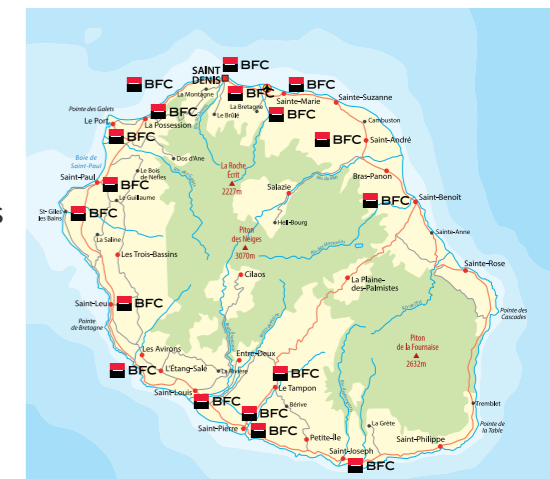
Son ambition est en effet d'être la banque de référence en matière de satisfaction client. Elle entend mieux fidéliser ses clients et poursuivre sa conquête de nouveaux clients dans un environnement économique et réglementaire de plus en plus exigeant et contraignant.

### LA BFC À LA REUNION

331 collaborateurs

Plus de **55 000 clients** dont près de 45 000 clients Particuliers, près de 11 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **1 392 MEUR** d'encours moyen de crédit



### LA BFC À MAYOTTE

64 collaborateurs

Plus de **33 000 clients** dont plus de 30 000 clients Particuliers, près de 3 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **358 MEUR** d'encours moyen de crédit



### LA BFC À PARIS

2 collaborateurs

Près de **700 clients** dont près de 600 clients Particuliers, plus de 100 clients Entreprises et Professionnels

16, place de la Madeleine  
75008



## 2

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC

<b>2.1 ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES</b>	<b>11</b>	<b>2.4 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET À L'ACTIONNARIAT SALARIÉ</b>	<b>24</b>
2.1.1 Situation de la société et analyse de l'évolution des affaires	11	2.4.1 Répartition du capital social	24
2.1.2 Présentation des comptes sociaux et proposition d'affectation du résultat	18	2.4.2 Ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital	24
2.1.3 Évolution prévisible et perspectives d'avenir	21	<b>2.5 MENTIONS DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES</b>	<b>25</b>
2.1.4 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	22	<b>2.6 PRÊTS INTERENTREPRISES</b>	<b>25</b>
<b>2.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>24</b>	<b>2.7 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>25</b>
<b>2.3 SUCCURSALES</b>	<b>24</b>	<b>2.8 DIVERS</b>	<b>25</b>

## 2.1 ACTIVITÉS, RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES

### 2.1.1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

révision de son modèle de distribution en application du cycle Stratégique #SAT'ELITE alliant Satisfaction collaborateur et Satisfaction client.

#### SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Après une année 2022 marquée par les incertitudes et conséquences induites par une crise géopolitique majeure du chef du conflit russo-ukrainien, on retiendra de 2023 que c'est une année pivot pour l'écosystème bancaire :

- Une année de hausse de taux galopante renforçant les enjeux de liquidité et de rentabilité dans un environnement où les gouvernements mettent en œuvre des politiques visant à agir contre l'inflation et ses effets sur le pouvoir d'achat notamment par un encadrement de l'accès au crédit;
- des perspectives économiques revues à la baisse malgré une inflation plus modérée qu'attendue, et une défaillance des entreprises qui renoue avec les niveaux d'avant COVID;
- la préoccupation constante de la robustesse des dispositifs de risques au sens large et de l'intégration de l'ESG dans les processus métiers pour accélérer les transformations technologiques, organisationnelles et la transition énergétique.

L'inflation, les difficultés des chaînes logistiques d'approvisionnement et la hausse des taux renchérisant le coût des financements bancaires ont affecté le marché (dont immobilier) avec un effet sur la croissance de la France.

Dans ce contexte, l'activité économique de La Réunion résiliente, a été affectée par un ralentissement globalement modéré, touchant néanmoins l'ensemble des secteurs d'activité dans le sillage d'une consommation des ménages atone, bien que les services et le tourisme restent moins impactés que les autres. La crise de l'eau et ses conséquences sur la continuité d'activité à Mayotte, associée aux décisions de durcissement des politiques migratoires ont également impacté l'île aux parfums et l'activité bancaire locale.

Pour autant, s'appuyant sur un modèle diversifié, BFC s'est efforcée en 2023 d'allier solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable et pragmatique, afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, de développer ses parts de marché et de préparer son nouveau socle technique « METIS » pour opérer ses métiers.

Engagée dans les transformations positives de ses territoires, BFC est bien un acteur majeur de l'économie réelle et 2023 lui a permis de poursuivre le repositionnement de son modèle d'affaire et de percevoir les premiers effets positifs de la

Ainsi, la BFC a mené ou poursuivi notamment les projets suivants en 2023 :

La transformation physique du maillage agence et de la surface de contact client a abouti en 2023

- D'une part avec la fin du cycle de rénovation de nos agences désormais équipées à 100% en Libre-Service-Bancaire avec les meilleurs standards pour l'autonomie des clients et la modernisation de nos services transactionnels. Nos agences de Majicavo, Saint-Louis, Haut-Vallon, Saint-Joseph ont fait l'objet de travaux pour améliorer l'expérience clients, 2 seront inaugurées en 2024.



- D'autre part, la généralisation de l'ouverture sur RDV l'après-midi pour favoriser l'expérience client. Ce dispositif initié en fin 2022, permet au conseiller de consacrer du temps de qualité aux clients pour une approche globale et personnalisée des besoins. Ceci a notamment permis de gagner en disponibilité et ouverture à la clientèle pour les agences de Saint-Gilles et St- Leu réouvertes 5 jours de la semaine (contre 2 à 3 jours en alterné auparavant).

Poursuite de la valorisation du fonds de commerce

- Avec le déploiement de parcours de formations métiers et postures, BFC a accompagné la prise en main par les conseillers de l'approche globale des segments de clientèle.
- La promotion du partenariat passé avec Allianz en 2022 a été travaillé également par le prisme de l'acculturation des collaborateurs commerciaux à la posture de banquier assureur.
- Dans la continuité de l'exploitation de la nouvelle segmentation de la clientèle des particuliers et de la spécialisation des portefeuilles, 2023 a vu l'avènement de banquiers patrimoniaux tant à La Réunion qu'à Mayotte : 6 conseillers expert chargés de développer des portefeuilles à l'aide d'une offre de produits et services sur mesure et adaptés aux besoins plus complexes de la clientèle patrimoniale. L'aménagement d'un espace physique consacré à ces clients est en projet, de même que l'enrichissement de l'offre post migration informatique en 2024.
- Un focus sur la clientèle des professionnels a été réalisé par :
  - l'activation de partenariats avec la chambre de métiers et de l'artisanat en avril 2023, la réactivation de la prescription, ou encore l'organisation d'événements de proximité en synergie avec le marché Corporate et les experts produits (Cash management, affacturage, thématique fiscale ...);
  - un effort tout particulier sur le pourvoi des postes de conseillers de clientèle professionnel (notamment à Mayotte) qui a permis le rééquilibrage du poids des portefeuilles;
  - la nomination de responsables d'agence adjoints dans les agences Saint-Denis et Canabady pour renforcer l'accompagnement managérial, le développement des compétences et le pilotage aidé notamment d'un nouvel outil pour cibler les prises de RDV ;
  - l'affinage de la segmentation de la clientèle des Professionnels résultant en la création d'un portefeuille dédié aux professions libérales dont le retour d'expérience est positif et l'adjonction d'un Conseiller en Gestion de Patrimoine dédié aux clients professionnels sur la partie Vie Domestique ;
  - la commercialisation d'une nouvelle offre « 30 minutes Chrono » destinée aux clients professionnels BFC pour des besoins d'équipement jusqu'à 50 000€ avec la promesse d'une réponse définitive en 30 minutes.
- Des outils et méthodes de pilotage commercial industrialisés ont été utilisés pour l'animation des forces de ventes au service de la performance. Ladite performance consacrée par des trophées labellisant les agences ou récompensant la réussite collective multicritères alliant conformité, gestion des risques, prouesses commerciales et satisfaction client.

La modernisation de nos services

- le déploiement d'une fonctionnalité de prise de RDV en ligne sur notre banque à distance tant web que mobile ;
- l'arrivée en août 2023 de la notification des bénéficiaires à l'exécution des virements et la disponibilité des statuts des opérations dans une démarche de transparence pour le client et d'optimisation des contacts ;
- la modernisation des outils de communication externe avec l'intégration d'un nouvel outil d'envoi de mass mailing ;
- la signature électronique largement adoptées pour les crédits BFM et pour la carte débit crédit en novembre 2023, catalyseur de performance commerciale par de l'ergonomie client et collaborateur.

Le développement des compétences et la préparation de la conduite du changement associée au nouveau socle technique METIS

- BFC a accru considérablement l'investissement sur le capital humain avec plus de 26 077 heures de formations dispensées en 2023, soit 40% de plus que l'année précédente pour s'assurer du développement des compétences métiers et de l'adoption des nouveaux outils du socle METIS. 6 formateurs internes ont déployé leur talent pour accompagner l'ensemble du personnel de la banque au travers de parcours spécifiques par métiers et profils.

- 13 collaborateurs BFC ont été diplômés dans le cadre de cursus de haut niveau d'exigence (2 bachelor ingénierie patrimoniale, 4 bachelor pro, 3 IMB et 4 ITB).
- 2 séminaires d'intégration sont intervenus à destination des nouveaux arrivants et alternants pour arrimer nos nouveaux collègues à la culture d'entreprise et les sensibiliser à nos règles de fonctionnement et de sécurité (culture & conduite, sécurité des personnes et locaux, sécurité informatique) et créer une communauté pour donner des repères et favoriser la fidélisation des collaborateurs par le collectif.

Programme #METIS : un ambitieux projet pour accélérer la mutualisation et la standardisation des solutions informatiques utilisées pour les activités bancaires et leurs périphériques.

- La convergence de BFC vers le système Amplitude déjà en exploitation au sein de la Région Outre-mer a été engagée en 2021. C'est un projet complexe articulé en 17 chantiers qui s'est intensifié sur 2023 mobilisant toutes les fonctions de la banque pour renouveler les infrastructures, les applicatifs bancaires, l'octroi de crédit consommation, la GED et la banque à distance tant multicanale que cross canal.
- C'est aussi l'adjonction d'une solution de signature électronique E SIGN pour un périmètre produit destiné à évoluer à compter de sa mise en production, avec en cible le développement de la vente à distance.
- Son atterrissage est prévu en 2024

## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

L'année 2023 est toujours marquée par le contexte inflationniste et d'environnement de taux haussiers : les taux directeurs sont en effet au plus haut depuis fin 2008.

Le taux moyen à la production a fortement progressé au cours de cette année :

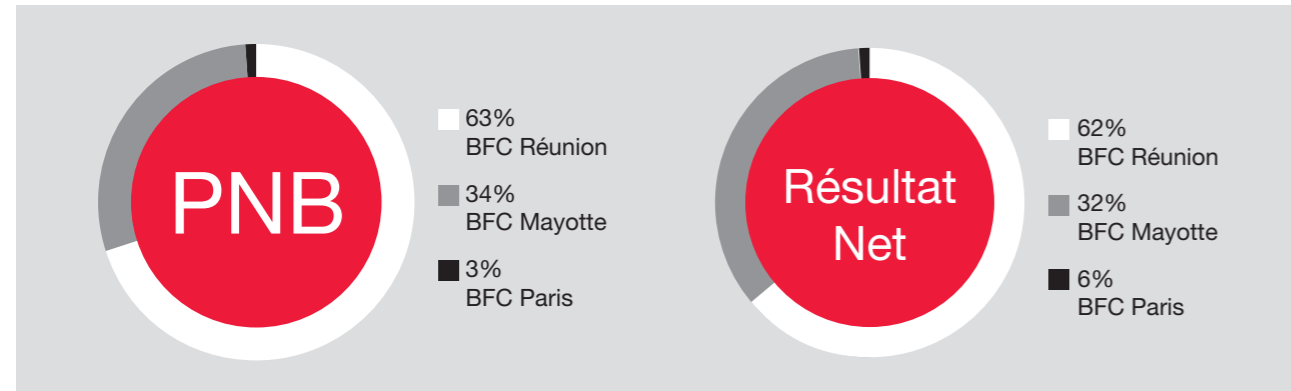
- Une concurrence très vive qui ne semble pas toujours mettre en œuvre les recommandations du Haut Comité à la Stabilité Financière (HSCF) en matière d'octroi de crédit immobilier.

A ce titre, il est difficile de mesurer les impacts directs des recommandations HSCF du fait de la contrainte de l'évolution du taux d'usure dont la progression est plus rapide mais est restée malgré tout en retrait par rapport à la hausse du coût de refinancement faisant ainsi ressortir une rentabilité négative des prêts immobiliers, ayant pu influencer sur le nombre de dossiers ;

- Le changement de comportement de la clientèle dans le contexte de hausse des taux qui a eu pour effet de changer la structure des dépôts, les clients retirant leurs dépôts sur leurs comptes à vue non rémunérés pour les placer sur des comptes mieux rémunérés type épargnes réglementés ou dépôts à termes.

L'année 2023 s'achève sur une note positive avec des résultats en amélioration par rapport à l'an dernier pour l'ensemble du secteur bancaire et particulièrement pour la BFC qui a su se mobiliser pour être auprès de ses clients tout en poursuivant sa transformation.

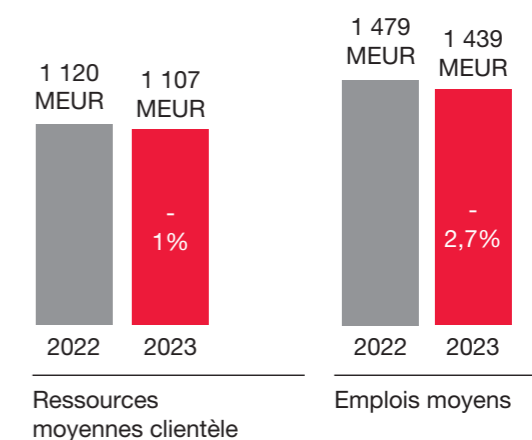
N.B. les encours moyens cités ci-après sont hors douteux contentieux (qui ne génèrent pas de PNB en normes sociales).



## LA RÉUNION

L'année 2023 est marquée par une baisse nette en ressources et en emplois dans un contexte toujours marqué par la hausse de taux.

- Des emplois moyens clientèle en diminution de 40 MEUR, soit -2.7%, passant de 1 479 MEUR en 2022 à 1 439 MEUR en 2023. Cette baisse est principalement due aux encours de crédit moyen terme (Equipement et crédit à la consommation) qui diminuent sur la clientèle CLICOM.
- Des ressources moyennes clientèle en diminution de 13 MEUR, soit -1%, passant de 1 120 MEUR au 31 décembre 2022 à 1 107 MEUR à fin 2023. Cette baisse est portée par la clientèle particuliers pour 28 MEUR sur le CSL et pour 3 MEUR par le PEL. Une compensation est à noter, sur les encours LIVRET A sous l'effet de la hausse des taux (+ 12 MEUR).



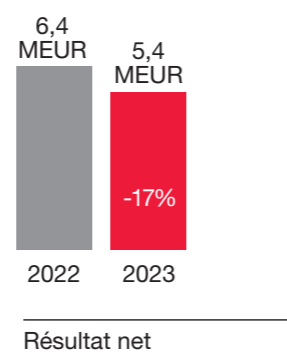
L'exercice 2023 est marqué par :

- PNB de 47,7 MEUR, en baisse de 13% (-7,1 MEUR), principalement porté par la MNI :
  - La MNI a diminué de 7,1 MEUR (-26 %) sous l'effet de la hausse des taux :
    - 1/ Augmentation des charges sur swap (+7,5 MEUR)
    - 2/ Augmentation des charges de refinancement
    - 3/ Augmentation de la rémunération versée sur l'épargne réglementée suite à la hausse du livret de 2% à 3% au 1er février 2023 (+1,1 MEUR)
  - Les commissions restent stables autour de 25,3 MEUR.
- Le poids de La Réunion dans le PNB de BFC diminue 63% contre 70% en 2022.
- Une baisse des frais généraux de 12% (- 4,3 MEUR) expliqué notamment par le développement du projet Amplitude toujours en cours ayant mené au transfert de charges immobilisées pour 1,7 MEUR ;
- Les autres frais généraux sont en baisse de 3,4 MEUR (- 15 %) suite à un ajustement sur la refacturation du site Réunion aux sites Mayotte et Paris ;
- Un coût du risque de 3 MEUR, en baisse de 1,2 MEUR (-28,9%) ;
- Un résultat net de 10,3 MEUR, en progression de 6,8 % (+0,6 MEUR).

## MAYOTTE

Comme en 2022, le réseau mahorais de la BFC a enregistré une progression de ses emplois, mais une baisse de ses ressources :

- Emplois moyens : +11% (+17,9 MEUR), portés principalement par la clientèle de particuliers avec la production de crédits à la consommation.
- Ressources moyennes : -2% (-2,7 MEUR), due principalement à la baisse des encours « comptes sur livret (CSL) » pour 1,9 MEUR et « plan épargne logement (PEL) » pour 1,6 MEUR compensée par les livrets d'épargne durable (LDD) avec une hausse de +0,9 MEUR.



L'exercice 2023 est marqué par :

- PNB de 25,9 MEUR, en hausse de 1,3 MEUR (+5%), représentant 34% du PNB global de la BFC. Les mêmes dynamiques opèrent sur le PNB même s'il convient de noter que la production de crédit à la consommation est plus dynamique à Mayotte qu'à La Réunion.

La marge nette d'intérêt reste stable à 11,2 MEUR malgré la hausse des taux et l'augmentation du coût des dépôts et du coût des refinancements et des swaps.

Les commissions restent stables également à 12,9 MEUR contre 12,8 MEUR en 2022.

- Des frais généraux en progression de 20% (+2,5 MEUR) qui s'expliquent par :
  - 1/ Une hausse des frais de personnel +0,7 MEUR dû à une reprise exceptionnelle de la provision pour indemnité fin de carrière en 2022
  - 2/ Des autres frais généraux en progression de 1,8 MEUR principalement en lien avec les refacturations internes (+1,3 MEUR).
- Le coût net du risque reste stable à 3 MEUR.
- Un résultat net de 5,4 MEUR, en baisse de 1 MEUR (soit -17%).

## PARIS

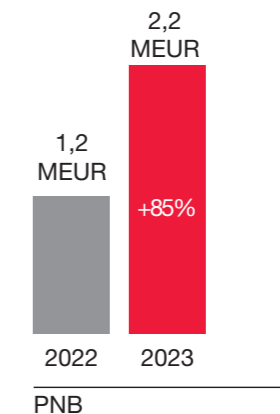
L'agence de Paris assure la représentation de la BFC dans la capitale, notamment pour sa clientèle réunionnaise et mahoraise ayant affaire à Paris. Il s'agit d'un point d'ancrage historique pour la clientèle de la MCB.

L'année 2023 est marquée par :

- PNB de 2,2 MEUR, en progression de 85% (+1 MEUR) lié à la rémunération des ressources suite à la hausse des taux favorable à l'agence de Paris ;
- Des frais généraux de 0,9 MEUR, en hausse de 38% (+0,2 MEUR) sous l'effet des refacturations inter-sites plus importantes ;
- Un résultat net de 1 MEUR, en progression de 0,6 MEUR.

Les emplois moyens clientèle atteignent 7,2 MEUR, augmentant de +1,5 MEUR, principalement sous l'effet de crédits habitat de 1,8 MEUR.

Les dépôts moyens de la clientèle (51,8 MEUR) sont stables.



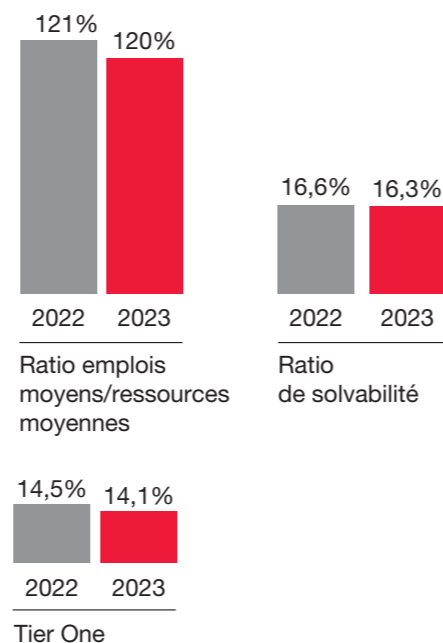
## RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

Les risques de liquidité et de taux font l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité A.L.M. qui pilote la stratégie de la BFC, en coordination avec le Groupe, pour respecter les seuils et limites fixés par le Comité Financier du Groupe Société Générale.

A fin 2023, l'encours global de swaps de couverture du risque de taux reste inchangé et s'élève à 347 MEUR.

Au 31 décembre 2023 :

- Le ratio Emplois moyens / Ressources moyennes s'élève à 120% (vs. 121% en 2022).
- Le ratio de liquidité (LCR) est à 126% et affiche un coussin excédentaire de 35 MEUR.
- Le ratio de solvabilité, s'élève à 16,3% au 31/12/2023 contre 16,6% au 31/12/2022 et le Tier One à 14,1% au 31/12/2023 contre 14,5% au 31/12/2022.



## 2.1.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

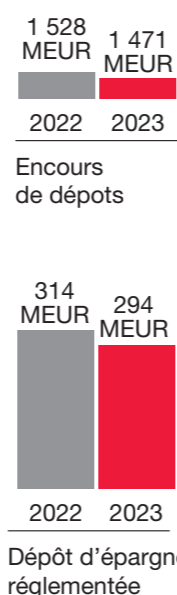
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe.

### LES DÉPÔTS

Au 31 décembre 2023, les encours de dépôts de la clientèle diminuent de -56 MEUR (-3,7%) atteignant 1 471 MEUR (vs 1 528 MEUR au 31 décembre 2022) :

- Le montant des dépôts est en légère baisse (1 050 MEUR au 31 décembre 2023 contre 1 126 MEUR au 31 décembre 2022), et leur proportion dans l'ensemble des ressources clientèle revient à 71% (contre 74% au 31/12/2022).
- Les dépôts d'épargne réglementée s'élèvent à 294 MEUR, en baisse par rapport au 31 décembre 2022 (-20 MEUR, soit 6%).
- L'encours des dépôts à terme s'élève à 128 MEUR au 31/12/2023, soit en hausse de +44% (+39MEUR).



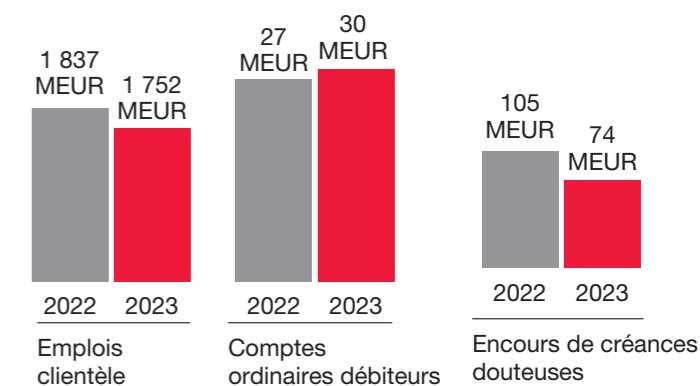
## LES EMPLOIS

Les emplois clientèle (créances douteuses nettes incluses) s'élèvent à 1 752 MEUR, en baisse de -85 MEUR, soit -5 %, par rapport au 31 décembre 2022 :

- Les comptes ordinaires débiteurs (hors douteux) s'élèvent à 30 MEUR au 31 décembre 2023, en augmentation de 3 MEUR (+12%),
- Les crédits à la clientèle (hors douteux) sont en retrait de 57 MEUR soit -1%, à 1 632 MEUR au 31 décembre 2023. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de l'encours CLICOM en raison d'une diminution du niveau de production sur ce marché en 2023.

L'encours des créances douteuses nettes de dépréciations, a diminué à 74 MEUR (-31 MEUR, soit -30%).

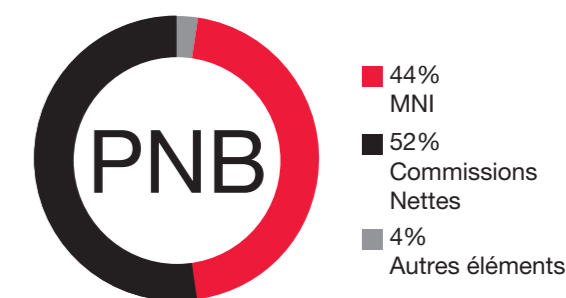
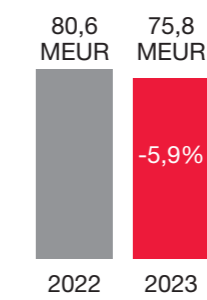
Le taux de couverture des créances douteuses par les dépréciations a diminué, s'établissant à 46% contre 38% au 31 décembre 2022.



## LE PRODUIT NET BANCAIRE

A 75,8 MEUR, LE PNB A REÇULÉ DE 4,8 MEUR (-5,9%) :

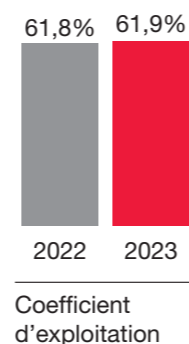
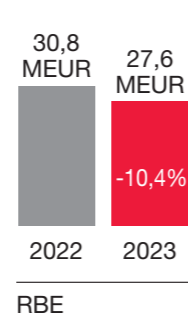
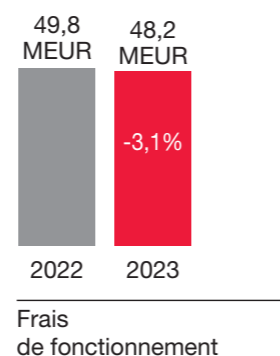
- La marge nette globale d'intérêts (MNI) s'établit à 33,4 MEUR, affichant une baisse de 5,7 MEUR (-14,6%), sous l'effet d'une production moindre, de la hausse du taux de rémunération de l'épargne réglementée passant de 2% à 3%. Cette baisse s'explique également par l'impact lié à la hausse des taux qui impacte négativement la MNI interbancaire (effet sur les swaps et les refinancements à taux variable)
- Les commissions nettes (39,1 MEUR) restent stables.
- Le résultat net des opérations financières est en baisse (-0,3 MEUR) en comparaison avec l'an dernier, sous l'effet d'une perte de résultat de change sur les opérations de la clientèle en 2023 ;
- Enfin, le résultat net des autres produits et charges d'exploitation bancaire progresse à 3,3 MEUR (+1,1 MEUR, +47%), et s'explique essentiellement par le rattrapage d'une participation au bénéfice assurance Sogécap (+0,7 MEUR) et Allianz (0,9 MEUR). Ces éléments ont permis de compenser l'arrêt de la prestation informatique significative au profit de Banque des Caraïbes (ex-SGBA). (- 0.3 MEUR).



## LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (FRAIS GÉNÉRAUX ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS)

Les frais de fonctionnement (48,2 MEUR) régressent de 1,6 MEUR par rapport à 2022 (-3,1%) :

- Baisse des frais de personnel (-1,4 MEUR, -4,6%) pour atteindre 27,9 MEUR, s'expliquant essentiellement par :
  - Une diminution des charges d'intérimaires (-0,3 MEUR) liée à la baisse du recours à l'intérim compensée par le recours aux CDD ;
  - Le transfert en immobilisation de la rémunération de l'équipe affecté au projet de migration du Core Banking System (-1,7 MEUR) ;
  - Compensés par une provision de 0,4 MEUR suite à la nouvelle réglementation sur les congés payés acquis pendant les absences maladie.
- Dotations aux amortissement stable à 3,4 MEUR qui s'explique par le retard de livraison du projet amplitude ;
- Les autres charges générales d'exploitation restent stables également (16,9 MEUR), la hausse sur certains postes étant compensée par la baisse sur d'autres postes :
  - La baisse des impôts et taxes à hauteur de 1 MEUR expliquée par une diminution de la CVAE couplée à la baisse de la cotisation FRU en 2023..
  - Des prestations informatiques en augmentation de +0.5 MEUR en lien avec les investissements 2022 suite à l'arrêt de la sous-traitance de la prestation informatique.
  - Des frais de sous-traitance en hausse 0,4 MEUR avec la sous-traitance du call center et la mise en place de la sous-traitance paye



## LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Malgré la maîtrise des frais généraux le RBE s'élève à 27,6 MEUR, affichant une baisse de -3,2 MEUR (-10,4%), le coefficient d'exploitation reste stable à 61,9% (+0,1 point).

## LE COÛT NET DU RISQUE (C.N.R.)

Pour mémoire, depuis la clôture de l'exercice 2020, les comptes sociaux intègrent aussi des provisions dites stage 1 sur encours sains et stage 2 sur encours en watchlist. La variation de ces provisions impacte désormais le compte de résultat.

Le coût net du risque baisse de 1,1 MEUR par rapport à 2022 pour atteindre une charge nette de 6 MEUR. Cette charge se décompose entre 9 MEUR de CNR commercial (+6,3 MEUR vs N-1) et 1 MEUR de provisions pour risques et charges compensées par une reprise de 4 M€ sur certains clients. (stage 1 et stage 2)



- 9 MEUR  
Dotation nette risques commerciaux
- 1 MEUR  
Dotation nette risques et charges

## GAINS/PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Les gains nets sont non significatifs (-0,01 MEUR).

## LE RÉSULTAT NET

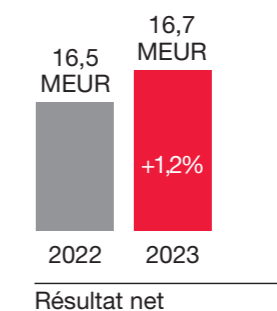
Le résultat net s'établit à 16,7 MEUR, soit une progression de +1,2% (+0,2 MEUR).

## RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 75 842 886 euros et de charges d'exploitation pour 48 253 688 euros (dont 3 389 150 euros de dotations aux amortissements), le résultat brut d'exploitation s'établit à 27 589 198 euros.

Après imputation d'un coût du risque de 6 049 895 euros et d'un gain sur actifs immobilisés de 3 363 euros, le résultat avant impôt s'établit à 21 542 666 euros.

Compte-tenu de la comptabilisation d'un montant d'impôt sur les sociétés de 4 836 875 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 16 705 791 euros.



## 2.1.3. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2023 a démontré que des incertitudes macro-économiques existent pour les prochaines années.

Dans ce cadre, BFC poursuit et accélère sa transformation pour faire face dans les meilleures conditions à ce contexte et à ces possibles conséquences.

Cette transformation tient en premier lieu à l'adoption d'un système d'information mutualisé avec d'autres filiales de la région Outremer du Groupe Société Générale. Cela permettra ainsi à BFC de bénéficier des mêmes améliorations que ses consœurs mais aussi d'avoir des relais plus forts auprès des éditeurs. A l'avenir, cela permettra aux clients de la BFC de bénéficier des meilleurs standards avec des délais de mise en œuvre optimisés.

L'évolution des taux d'intérêts et leur déclinaison au sein du marché bancaire restent des sujets d'importance. En 2024, il conviendra de continuer à suivre les recommandations du HSCF et leurs conséquences sur la production des crédits immobiliers. Si le volet « octroi » de ces nouveaux reportings est bien connu de tous, la surveillance par le régulateur de la rentabilité de cette nouveauté.

## 2.1.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément à l'article D. 441-4-I du Code de commerce, les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients :

### FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 I 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I 1°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu								
(A) Tranches de retard de paiement															
Sites	GROUPE BFC						Total Général	Sites	GROUPE BFC						Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus				Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus		
Nombre de factures concernées	150	43	8	2	4	207	Nombre de factures concernées	15	5	2	3	18	43		
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	728	231	33	43	8	1 043	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	28	10	9	0	72	119		
Pourcentage du montant	70%	22%	3%	4%	1%	100%	Pourcentage du montant	24%	8%	8%	0%	61%	100%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées															
Nombre	0						Nombre	0							
Montant total HT (KEUR)	0						Montant total HT (KEUR)	0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)															
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture							

### FACTURES REÇUES ET ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE (TABLEAU PRÉVU AU II DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							Article D. 441 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice								
(A) Tranches de retard de paiement															
Sites	GROUPE BFC						Total Général	Sites	GROUPE BFC						Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus				Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus		
Nombre de factures concernées	8 142	516	126	54	50	8 888	Nombre de factures concernées	179	73	23	17	17	309		
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	26 649	4 178	1 082	194	174	32 277	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	2 059	279	55	30	29	2 452		
Pourcentage du montant	83%	13%	3%	1%	1%	100%	Pourcentage du montant	84%	11%	2%	1%	1%	100%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées															
Nombre	0						Nombre	0							
Montant total HT (KEUR)	0						Montant total HT (KEUR)	0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)															
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture						Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture							

La BFC considère que le périmètre des informations communiquées relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441- 4 du code de commerce n'intègre pas les opérations de banque et les opérations connexes.

## 2.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La BFC ne détient pas de participation.

## 2.3 SUCCURSALES

Néant

## 2.4 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

### 2.4.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la BFC est réparti comme suit :

Répartition du capital social	nombre actions	%
Groupe Société Générale	166 653	49,9955%
Groupe Mauritius Commercial Bank	166 653	49,9955%
Personnes physiques	30	0,0090%
TOTAL	333 336	100,0000%

Aucune modification sur la répartition du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Opérations effectuées par la BFC sur ses propres actions :

- Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

Régularisations des participations croisées :

- Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

## 2.5 MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 20 000,45 euros, correspondant à l'amortissement non déductible de véhicules de tourisme ainsi que le montant de l'impôt y afférent de 5 000,12 euros.

## 2.6 PRÊTS INTERENTREPRISES

La Société, en sa qualité d'Etablissement de Crédit, n'est pas concernée par les articles L 511-5 et L 511-6 du Code Monétaire et Financier.

## 2.7 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations sociales, sociétales et environnementales sont développées au chapitre 5, page 44.

## 2.8 DIVERS

### POINT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous informons que le mandat de Madame Mathilde LEPELLETIER arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2026, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2025.

#### Fixation de la rémunération allouée au conseil d'administration

Nous vous proposons de ne pas attribuer de rémunération aux Administrateurs.

#### Point sur les mandats de commissaires aux comptes

Nous vous informons de la démission de leur mandat de commissaires aux comptes de BFC de Deloitte & Associés (commissaire aux comptes titulaire) et du Cabinet BEAS (commissaires aux comptes suppléant) en application des dispositions de l'article 28 du code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes et dans le cadre du processus de rotation obligatoire du mandat au niveau du Groupe Société Générale ;

Nous vous proposons de nommer le cabinet PWC, en tant que commissaire aux comptes pour la durée restant à courir du mandat à savoir jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## CHIFFRES CLÉS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (EN EUROS)

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>I. FONDS PROPRES APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS</b>					
Capital	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800
Réserves diverses	141 216 736	140 538 727	150 853 247	150 853 247	150 853 247
Emprunts subordonnés	35 638 626	35 638 468	22 000 000	22 000 000	22 000 000
Résultat	15 000 393	14 417 383	16 318 762	16 514 204	16 705 791
Total fonds propres	193 522 162	192 843 995	189 520 047	189 520 047	189 520 047
<b>II. RÉSULTATS GLOBAUX DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES</b>					
Chiffre d'affaires HT	100 674 970	92 330 622	95 700 000	98 621 378	112 646 059
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et coût du risque	33 468 448	31 001 998	35 759 572	34 342 909	30 981 711
Impôt sur les bénéfices	7 668 411	4 710 086	6 797 693	7 202 987	4 836 875
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	15 000 393	14 417 383	16 318 762	16 514 204	16 705 791
Montant des bénéfices distribués	0	5 766 953	0	16 318 762	16 705 791
<b>III. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS RÉDUITS A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, provisions et coût du risque	77,40	78,88	86,88	81,42	78,43
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	45,00	43,25	48,96	49,54	50,12
Dividende versé à chaque action/C.I	0	17,30	0	48,96	50,12
Action ordinaire	0	0	0	0	0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés	400	406	378	383	411
Montant de la masse salariale	18 701 095	17 607 755	17 524 287	17 887 814	17 849 614
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 061 110	7 631 886	7 711 726	7 898 789	7 862 189

### ACTIONS ORDINAIRES

2018 : 333 336  
2019 : 333 336  
2020 : 333 336  
2021 : 333 336  
2022 : 333 336

# 3

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>3.1</b>	<b>MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>29</b>
<b>3.2</b>	<b>CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC SA FILIALE</b>	<b>29</b>
<b>3.3</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>29</b>

### 3.1 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne les modalités

d'exercice de la Direction Générale de BFC qui est organisée selon le mode de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général.

### 3.2 CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC SA FILIALE

En application de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de notre société mère;
- d'autre part, une autre société (filiale) dont notre société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital;

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Ainsi, sont visées les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale. Il ne s'agit donc pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, puisque la société mère n'est pas partie à la convention.

Nous vous informons qu'une convention entrant dans le champ d'application des dispositions susvisées a été conclue au cours de l'exercice 2023 :

Convention conclue entre BFC et SOCIETE GENERALE destinée à la prise en charge par la SOCIETE GENERALE du contrôle permanent de niveau 2 (CN2), partie conformité, pour un coût annuel ne dépassant pas 22 KE.

### 3.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé.



**Philippe AMESTOY**  
Président du Conseil d'Administration

**Parcours professionnel**

Philippe Amestoy a débuté sa carrière chez Arthur Andersen avant de rejoindre en 1987 l'inspection de Société Générale. En 1998, il a pris la responsabilité de la vice-présidence de la filiale argentine de Société Générale, avant d'être nommé, en 2002, Directeur général de l'Union Internationale de Banques, en Tunisie, lors de sa privatisation et de son acquisition par Société Générale. En 2007, il a été promu Délégué général de la région Grand Sud-Ouest au sein du réseau France de Société Générale. De 2011 à 2015, il a été Directeur général adjoint de Crédit du Nord,

plus particulièrement en charge des questions marketing et commerciales. En 2015, il a été nommé Directeur général délégué du groupe Crédit du Nord et Directeur des Opérations et de la Transformation pour le réseau France en 2017 puis Directeur du réseau de la Banque de détail Société Générale en France en juin 2019. Philippe Amestoy est nommé Directeur délégué des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, bassin méditerranéen et outre-mer en juillet 2021. Philippe Amestoy est diplômé de l'IEP de Paris et de l'université de Paris-Dauphine.

**Première nomination :**  
2022

**Echéance du mandat :**  
2025

**Mandats en cours**

**Sociétés Étrangères**

- Administrateur  
Union Internationale de Banques (Tunisie)
- Administrateur  
Société Générale Cameroun
- Représentant Permanent de Société Générale, Administrateur Personne Morale  
BFV - Société Générale (Madagascar)
- Représentant Permanent de Société Générale, membre Personne Morale  
du Conseil de Surveillance (Algérie)

**Sociétés Françaises**

- Directeur Délégué de la Business Unit  
AFMO  
Société Générale SA
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien - La Réunion



**Mathilde LEPELLETIER**  
Administrateur

**Parcours professionnel**

Rejoint le Crédit du Nord en 1995 comme Assistante du Responsable des Ressources Humaines en charge de la Formation Professionnelle. Est Conseiller Clientèle Entreprises en 1997 avant de devenir directrice d'agence en 2001 puis Responsable Régionale de la Conduite du Changement en 2005. Devient Directrice du Groupe du Havre en 2006 puis Directrice du Marché du Patrimoine et de la Banque Privée en 2012 et Directrice du Programme de Transformation du groupe Crédit du Nord - Direction Générale en 2016.

Est Directrice des Marchés du Patrimoine, des Particuliers et des Canaux de Distribution en 2017 avant d'être nommée Directrice Régionale Déléguée - Région Nord-Ouest en 2018. Titulaire d'une Maîtrise en Ingénierie des Opérations Bancaires et Financières Internationales et d'un DESS Droit et Economie des Opérations Financières.

**Première nomination :**  
2020

**Echéance du mandat :**  
2024

**Mandats en cours**

**Sociétés Françaises**

- Directrice Régionale Adjointe Sud-Ouest  
Société Générale SA
- Administrateur  
GENEBANQUE - Groupe Société Générale
- Administrateur  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien - La Réunion



**Isabelle DELCEIL GERAUD**  
Administrateur

**Parcours professionnel**

Rejoint Société Générale en 1995 en tant que Responsable Marketing. Est Directeur adjoint d'agence en 1998 avant de devenir Responsable de projets bancaires en 2001 puis Responsable efficacité commerciale – marche des entreprises en 2004. Poursuit comme Directeur développement commerce international en 2007 puis Directeur projets

d'organisation en 2011. Est Directeur du centre de relation client multimédia en 2014 avant de devenir Directrice régionale en 2016 puis Déléguée générale Grand Est & Franche Comte en 2017.

Titulaire d'un MAGISTERE Economie / Gestion - Modélisation Appliquée et Econométrie et d'un DESS Banques et Finances.

**Première nomination :**  
2020  
**Echéance du mandat :**  
2026

**Mandats en cours**

**Sociétés Françaises**

- Directrice Régionale Sud-Ouest Société Générale SA
- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion



**Adila FAKIM**  
Administrateur

**Parcours professionnel**

Rejoint the Mauritius Commercial Bank Ltd en 2006 comme « Operations Coordinator » avant de devenir « Manager, Subsidiaries Operations » en 2007. Reprend ce poste à la MCB Investment Holdings Limited en 2015.

Titulaire d'un Diplôme d'études Universitaires Générales Option Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, d'une Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises (MIAGE) et d'un Brevet bancaire du CFPB.

**Première nomination :**  
2020  
**Echéance du mandat :**  
2026

**Mandats en cours**

**Sociétés Étrangères**

- Subsidiaries Opération Manager MCB Investment holding
- Administrateur Banco Societe Générale Mozambique SA

**Sociétés Françaises**

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion



### Jean-Michel NG TSEUNG

Administrateur

#### Parcours professionnel

Intègre la Mauritius Commercial Bank Ltd en 2004 à la fonction de Directeur et Responsable du département Entreprises.

Depuis juillet 2015, il est Directeur Général de MCB Investment Holding Limited.

#### Première nomination :

2017

#### Echéance du mandat :

2026

#### Mandats en cours

##### Sociétés Étrangères

- Administrateur et Directeur Général MCB Group Ltd
- Administrateur et Directeur Général MCB Investment Holding Ltd
- Administrateur The Mauritius Commercial Bank Ltd
- Administrateur MCB Maldives Private Ltd
- Administrateur MCB Madagascar SA
- Administrateur MCB Seychelles Ltd
- Administrateur COVIFRA Ltd
- Administrateur EF Property Ltd
- Administrateur MCB Capital Markets Ltd
- Administrateur MCB Equity Fund Ltd
- Administrateur MCB Real Assets Ltd

##### Sociétés Françaises

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion



### Paul PIAT CORSON

Administrateur

#### Parcours professionnel

Rejoint la MCB en 1983, en tant qu'analyste financier et devient en 1995 manager responsable d'un portefeuille de crédit Grandes Entreprises, en 2003 Senior Manager, puis en 2010 Deputy Head of Corporate

Banking, en 2015 Head of Corporate Banking. De 2015 à 2022, il occupe le poste de Deputy Head of Corporate and Institutional Banking. Diplômé de l'ENSAE de Paris, ingénieur statisticien économiste, et titulaire d'un MBA de l'Université Laval, Canada.

#### Première nomination :

2023

#### Echéance du mandat :

2026

#### Mandats en cours

##### Sociétés Étrangères

- Administrateur MCB Microfinance Ltd
- Administrateur Ecocentre Ltd
- Administrateur Les Lycées Associés
- Administrateur Le Lycéen
- Administrateur Association Ecole du centre
- Administrateur Rocnos Ltd

##### Sociétés Françaises

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien



### Ludovic CAILLY

Directeur Général

#### Parcours professionnel

Ludovic CAILLY rejoint le groupe Société Générale en 2001. Après des expériences commerciales sur le marché des Professionnels et des Entreprises au sein du réseau France.

Il intègre le réseau international du Groupe en 2007 en prenant successivement les responsabilités de Directeur Commercial de Société Générale Albania et de Directeur

Entreprises de l'UIB (Tunisie).

En 2015, il rejoint de nouveau le réseau France : DCPD sur la zone Marseille – Aubagne, Directeur Régional sur la DEC d'Amiens et Directeur Commercial Régional pour les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Ludovic CAILLY est diplômé en finance de l'École Supérieure de Commerce de Chambéry et de Cardiff Business School.

**Première nomination :**  
2022

#### Mandats en cours

##### Sociétés Françaises

- Directeur Général  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien



### Laurent FERHADIAN

Directeur Général Délégué

#### Parcours professionnel

Rejoint le Groupe Société Générale en 1992. A exercé diverses fonctions au sein de son réseau de banque de détail en France, notamment en tant que Directeur de la Clientèle Entreprises à Nancy puis à Montpellier entre 2011 et 2019.

À la BFC depuis février 2020, occupe les fonctions de Directeur Commercial Entreprises et de Directeur Général Délégué. Est diplômé de l'Institut Technique de Banque.

**Première nomination :**  
2020

#### Mandats en cours

##### Sociétés Françaises

- Directeur Général Délégué  
Banque Française Commerciale  
Océan Indien

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'article L 225-37-3 du Code de commerce prévoit que si la société est contrôlée par une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a reçus durant l'exercice de la part de la Société, des sociétés contrôlées par elle et de la part de la société qui la contrôle.

Ces dispositions ne concernent pas en l'espèce les mandataires sociaux de la Société.

# 4

## RISQUES DE CONTREPARTIE

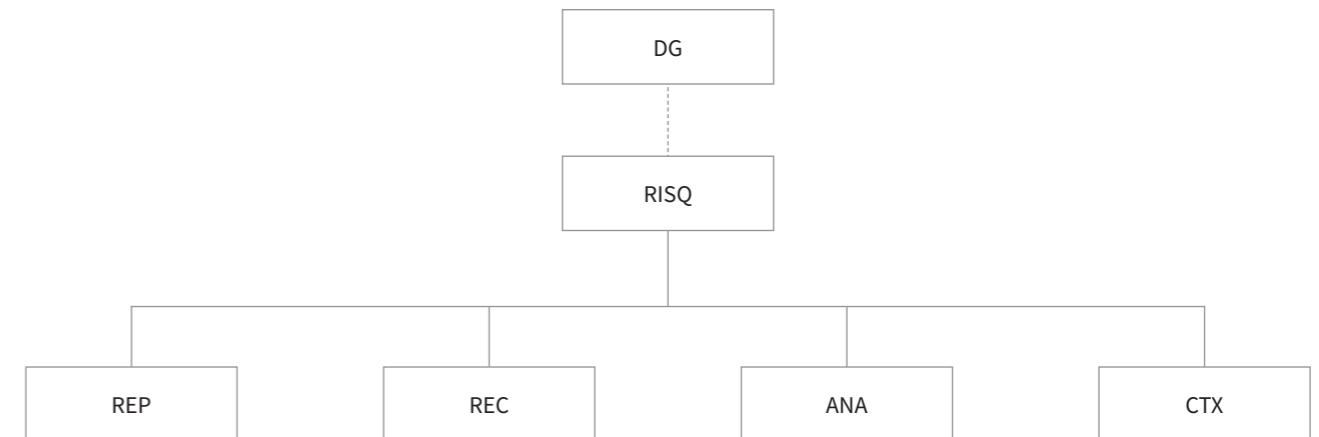
<b>4.1 ORGANISATION</b>	<b>41</b>
<b>4.2 POLITIQUE DE CRÉDIT</b>	<b>42</b>
<b>4.3 DÉPRÉCIATION</b>	<b>42</b>
<b>4.4 GARANTIES ET COLLATÉRAUX</b>	<b>43</b>
<b>4.5 DISPOSITIF DE NOTATION NON RETAIL</b>	<b>43</b>

### 4.1 ORGANISATION

La Direction des risques est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives ;
- effectuer l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assurer les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport semestriel sur l'activité de la Direction des Risques est présenté au Comité Interne d'Etude des Risques de Crédit (CIERC).

DIRECTION DES RISQUES (RISQ)



- Raison d'être :
  - Analyse et Contrôle des engagements
  - Recouvrements et Provisions

- Lexique :
  - DG : Direction Générale
  - RISQ : Responsable des Risques
  - REP : Reportings
  - REC : Recouvrement Amiable
  - ANA : Analyse et contrôle
  - CTX : Contentieux

## 4.2 POLITIQUE DE CRÉDIT

La politique de crédit de la BFC repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance.

Lors de la décision d'accorder un crédit, la BFC doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;

- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la filière commerciale puis à la Direction des Risques qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque ;
- la filière commerciale et la Direction des Risques sont indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – obligor rating), proposées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques.

## 4.3 DÉPRÉCIATION

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées.

Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours.

Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc

un risque de perte pour la Banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours ; et/ou

- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre), un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours

La BFC applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du groupe.

## 4.4 GARANTIES ET COLLATÉRAUX

La BFC utilise des techniques de réduction du risque de crédit. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties. C'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement) ;

- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ainsi que des contrats d'assurance.

Les décôtes (haircuts) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée.

## 4.5 DISPOSITIF DE NOTATION NON RETAIL

La note attribuée à une contrepartie est généralement proposée par le modèle, puis elle est ajustée et validée par les experts notateurs de la filière Risques à la suite de l'analyse individuelle de chaque contrepartie.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques...), du pays, de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Les modèles de notation des entreprises s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des contreparties et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

**LES MODÈLES DE NOTATION DES ENTREPRISES S'APPUIENT SUR DES MODÉLISATIONS STATISTIQUES (MÉTHODE DE RÉGRESSION) DE DÉFAUT DES CLIENTS.**

# 5

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

<b>5.1 LA SATISFACTION CLIENTS</b>	<b>47</b>
<b>5.2 SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES</b>	<b>48</b>
<b>5.3 LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX &amp; SOCIAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49</b>
<b>5.4 L'ENGAGEMENT : MÉCÈNAT ET SPONSORING</b>	<b>50</b>

# 5

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE LA SATISFACTION CLIENTS

Incarnant sa vision et sa raison d'être, la BFC poursuit une démarche responsable pour compte propre et dans l'exercice de ses métiers. En effet, conjuguer Performance et Responsabilité vis-à-vis de toutes ses parties prenantes (clients, partenaires et collaborateurs) est clé pour faire de la dimension RSE un facteur différenciant pour BFC et créer un modèle d'affaire vertueux qui encourage les transformations positives et prend en compte son impact sur son milieu.

Le déploiement du plan SAT'ELITE démarré en 2022 se poursuit avec une feuille de route structurée autour de 4 axes :

# la transition écologique,

# le développement des territoires,

# la posture d'employeur responsable,

# la culture de la responsabilité tout particulièrement vis-à-vis du client (satisfaction, protection, sécurité...)

chacun mis en action avec des avancées concrètes et mesurables en 2023 : les changements doivent s'accélérer en écho à un changement de culture et d'état d'esprit pour concevoir la banque selon un nouveau paradigme.

En matière de **transition écologique**, BFC a, en 2023, mené des actions pour agir sur son empreinte carbone et renforcer sa capacité à agir sur l'environnement notamment dans le cadre du programme SENCHA dont l'ambition consiste en l'abaissement de nos émissions carbone de 50% d'ici à 2030 (2019 étant l'année de référence). Ces actions ont conduit aux évolutions suivantes :

- -12% sur les consommations d'eau des bâtiments BFC (passant de 4 581 à 4 048m3, soit l'équivalent de 9,56 m3 par collaborateur)
  - Le périmètre de pilotage des consommations reste étendu à tous les locaux détenus ou occupés par BFC. Ce dispositif permet une détection plus rapide et efficace des fuites ou usages anormaux, pour une meilleure gestion de la consommation en eau potable.
- L'installation de cuves de stockage d'eau potable, de récupérateurs d'eau pluviale dans nos agences de Mayotte, et de 2 générateurs atmosphériques à Mamoudzou, dans le but de faire face à la crise de l'eau que connaît le territoire et servant les enjeux de :
  - donner accès à l'eau potable à nos collègues
  - renforcer l'engagement des collaborateurs et l'image de la banque
  - garantir une situation sanitaire stable
  - supprimer à terme l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique
  - réaliser des économies sur la ligne budgétaire Eau.

Cette initiative a par ailleurs été récompensée par le Prix de l'efficacité énergétique SOCIETE GENERALE décerné à BFC en fin 2023.

- -49% de consommation électrique (700 238kwh en 2023 vs 1 386 458kwh en 2022)
  - L'utilisation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment Mascareignes a permis de réduire de près 59 tonnes les émissions de CO2 de la banque et de 116 137kWh la consommation sur le bâtiment Mascareignes soit en ligne avec les prévisions. Près de 20% de la consommation électrique du bâtiment a été assurée par la production des panneaux installés.
  - Le pilote de GTC (Gestion Technique Centralisée) à l'agence de Chatel, a été déclaré concluant amenant le cycle de déploiement progressif de cette technologie à l'ensemble de nos agences dont l'équipement finalisé dans 6 agences en 2023 en sus des 3 réalisées en 2022. Le dispositif facilite le pilotage des consommations et permet d'allumer ou éteindre les appareils énergivores à distance et en automatique.
  - Le suivi du plan d'action de l'audit énergétique rendu par le cabinet ELANZYM au T3 2023.
- -1 tonne de papier achetée en 2023 (16,5t en 2023 vs 17,25 en 2022) soit une économie de papier 5 fois plus importante qu'en 2022.
  - Les formations et la sensibilisation mobilisent les collaborateurs qui ont modifié leur mode de travail avec un réflexe d'usage de la GED et des emplacements serveur dédiés plus efficaces et
  - le déploiement de la signature électronique en pilote sur les crédits BFM fin 2022 a produit ses effets en année pleine et a été rejoint par la digitalisation de la contractualisation de la carte débit crédit (économie moyenne respective de 67 pages par dossier de crédit BFM et 15 pages pour la carte débit crédit).
  - On citera aussi, le démarrage des impressions des leaflets commerciaux avec des encres végétales...
- + 12% de papier recyclé en 2023. Le tri réalisé par les agences (notamment celles ayant bénéficié de travaux de rénovation) et le siège a eu pour effet de détruire un grand nombre de papier.

Concernant notre contribution au **développement des territoires**, en 2023, comme en 2022, BFC est restée engagée dans l'accompagnement des clients et sur les chantiers structurants des territoires où elle est implantée : de la veille et la concrétisation business sur des projets d'envergure (photovoltaïque, accès à la santé et à l'éducation, accès à l'eau à Mayotte, ou encore à la mobilité) à la contribution à des groupes de travail locaux de gouvernance régionale (ADEME, Région, Ambition Planète, EDF..) pour faciliter l'accès au crédit, la prise de conscience des enjeux environnementaux du plus grand nombre et accélérer les transformations positives.

Par ailleurs, pour agir en **banque et employeur responsables**, en 2023 BFC a

- poursuivi le déploiement et la démocratisation du télétravail sur l'ensemble des fonctions back-office et support de sorte à maintenir des relations de travail plus souples et digitales fondées sur l'autonomie et la responsabilité. C'est un moyen de fidéliser ses collaborateurs et améliorer la performance de l'entreprise par la qualité délivrée pour ses clients par une gestion améliorée de l'équilibre personnel/professionnel ; le tout ou en contribuant à la réduction de l'impact carbone des transports.
- maintenu l'action des assistantes sociales du travail tant sur le plan de l'accompagnement individuel (plus de 50 personnes) que par des actions collectives (par exemple sur la thématique retraite à Mayotte).
- mis en œuvre des horaires variables de travail à compter du T2 2023 apportant de la flexibilité au service de la performance et de la QVT.
- organisé 2 collectes de sang avec l'EFS en mars et novembre 2023 au siège et une session de sensibilisation et dépistage des cancers à Mamoudzou en octobre en sus de l'encouragement constant la mobilisation des salariés dans les activités de mécénat menées par la BFC (100 heures – essentiellement sur le temps de travail - ciblées dans les domaines de l'innovation, l'insertion professionnelle, l'inclusion, l'équité, la lutte contre la pauvreté ainsi que l'accès à l'éducation).
- renouvelé une performance exceptionnelle avec un niveau d'index égalité femme/homme record de 99/100.

## 5.1 LA SATISFACTION CLIENTS

La BFC vise à être la banque relationnelle de référence, proche de ses clients.

Sans relâche depuis 4 ans, BFC investit dans l'amélioration de l'expérience client avec l'obsession de la satisfaction client.

L'enquête de satisfaction à froid CORPORATE administrée en 2023 affiche une augmentation significative (+31pts vs 2021) et une performance réelle avec un NPS de +8 plaçant BFC en tête des banques préférées des entreprises réunionnaises et mahoraises.

Une augmentation derrière laquelle se trouve une forte hausse de sa part de promoteurs (+21pts), au détriment de ses passifs (-12pts) et de ses détracteurs (-10pts). Ce sont en 2023, 4 clients BFC sur 10 qui se positionnent désormais comme des promoteurs de la banque !

Une performance qui se confirme à la lecture de la note de Satisfaction globale de BFC qui croît de 50bp (7,5 vs 7,0 en 2021) gage de recommandation et de développement du volant d'affaires.

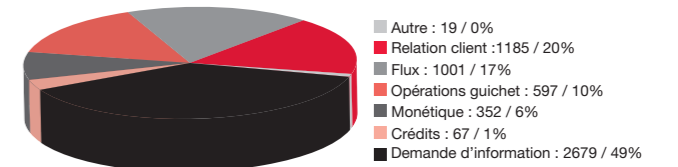
Classée en dernière position en 2021, derrière les trois autres banques évaluées par nos clients, la BFC se classe aujourd'hui leader : si Crédit Agricole a progressé lui aussi cette année (+12pts), les deux autres concurrents, BNP Paribas et BRED, remporte moins de faveurs de la part des clients interrogés.

L'analyse des données indique des hausses significatives sur 3 thématiques du parcours client : le Conseiller d'affaires (+0,7pt vs 2021), l'agence (+1,2pt) et les Produits & Services (+0,8pt). On notera que toutes les autres thématiques tendent également à la hausse vs 2021, à l'exception des Paiements internationaux et de la Gestion de Trésorerie & Liquidités en légère contraction.

Le baromètre RETAIL n'a pas été réalisé en 2023, car il est effectué tous les 2 ans et est prévu sur 2024. En revanche les indicateurs RETAIL semblent également en progression selon les données disponibles via le nouveau dispositif d'écoute au continu de la voix du client (ELIS SATACHO) sur les parcours crédit consommation et entrée en relation. Près de 1 300 clients ont été interrogés, totalisant 15% de taux de réponse et une note de satisfaction globale de 8,6 ainsi qu'un NPS positif à +14 sur ces parcours.

Enfin, la voix du client en 2023 a bien évidemment été entendue par le canal des réclamations qui déplorent toujours la mauvaise joignabilité de la banque, et en 2023 un traitement des clôtures de comptes et un processus de gestion quotidien des chèques et espèce en écart avec l'attendu.

Les sollicitations des clients sont qualifiées de demandes d'information – qui représentent 49% du total sur l'année - ou de réclamations. Ci-dessous une répartition des sollicitations clients qualifiées par macro processus :



Répartition des tickets Akoz par macro processus

La gouvernance de la voix du client est animée et un comité réclamation trimestriel pilote les risques au moyen du suivi des plans d'actions menés pour améliorer l'efficacité opérationnelle et l'expérience client.

Enfin, **la labellisation des agences est devenue une réalité en 2023** avec 3 agences labellisées (St Gilles, St-Leu et St-Joseph).

Lancés en 2022 les travaux ont abouti sur 2023 à une **Certification** « en continu » des agences par un label Satisfaction Clients au travers l'attribution d'un score intégrant notamment la performance des visites mystères mais aussi des critères de risques, de délais de traitement... Il s'agit de

- Apporter une réponse concrète sur la « qualité de service » perceptible par le client et rendre notre dispositif visible pour le client et le collaborateur
- Créer l'émulation entre les agences
- Clarifier les standards attendus et leur niveau de priorité pour mettre concrètement le client au centre de la stratégie
- Mesurer à fréquence rapprochée notre parcours client en responsabilisant les acteurs.

En 2023, 17 agences ont été évaluées par des visiteurs mystères du 19/04 au 22/06 pour la vague 1, et une vague 2 a démarré en novembre 2023 et se termine au T1 2024. Les visiteurs évaluent le parcours de bout en bout : du nombre de tentatives d'appels pour joindre le Centre relation Client, à la qualité perçue du RDV. 4 familles d'indicateurs sont pilotées (parcours clients, aspects logistiques, contacts, et cœur de la visite). Des recommandations ont été formulées lors de ce premier exercice et l'efficacité des plans d'actions sera évaluée lors de la vague 2.

## 5.2 SÉCURITÉ NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES

La BFC suit le dispositif du Groupe Société Générale de maîtrise des risques de sécurité des systèmes d'informations (programme NIST BAROMETER). Dans ce cadre, la BFCOI met en place des mécanismes de protection, détection et réaction pour protéger les actifs et des transactions des clients.

Elle poursuit également des actions de prévention au sein de la banque et auprès de ses collaborateurs, de ses clients contre les risques de cybercriminalité (Phishing, Ransomware, ingénierie sociale, cyberattaques, etc...) avec :

- La mise à disposition gratuite pour les clients Particuliers et Professionnels de Trusteer, une protection supplémentaire (pare-feu et antivirus) spécialisée dans le domaine bancaire.
- L'authentification forte pour l'accès de ses clients à la banque en ligne et certaines transactions sensibles.
- Des campagnes régulières de sensibilisation auprès de ses collaborateurs sur la sécurité du Système d'Information et auprès de ses clients sur la sécurité de leurs données, l'utilisation sécurisée de leurs moyens de paiement et les bonnes pratiques (non-divulgence des données de CB/ codes PINS).
- Une traçabilité des actions, réalisées sur les moyens techniques au travers d'une solution de SIEM (security information and event management), et complété en interne de solutions EDR (Endpoint Detection and Response) et d'un SOC 24/7 dont certains composants se basent sur de l'intelligence artificielle.
- Des contrôles de sécurité périodiques (comme par exemple des scans de vulnérabilités, test d'intrusion, revue du durcissement système).
- Des tests réguliers sur la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité de la Banque.

## 5.3 LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

BFC vise à être un leader local de la finance durable, en contribuant à bâtir les nouveaux standards et étant le partenaire de nos clients dans leurs transitions et leur transformation positives.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

La BFC respecte, dans son périmètre d'activité, les Principes de l'Équateur signés par le groupe Société Générale en septembre 2007 et révisés en 2013. Les Principes de l'Équateur (EP) constituent l'une des initiatives qui sous-tendent les Principes généraux Environnementaux & Sociaux (E&S). Ils ont vocation à servir de cadre commun au secteur financier pour identifier, évaluer et gérer les risques E&S des projets financés, conformément aux engagements des institutions financières ou établissements financiers qui ont rejoint l'initiative. Le Groupe SG a publié des principes généraux E&S qui définissent le cadre global de son système de gestion des risques E&S pour un engagement responsable dans le cadre de ses activités bancaires et financières. Dans ce cadre, le Groupe a élaboré des déclarations transversales abordant les enjeux communs à tous les secteurs dans lesquels il est présent, ainsi que des politiques sectorielles qui ciblent certains secteurs plus sensibles d'un point de vue E&S.

Les modalités de mise en œuvre sont présentées dans le rapport annuel du Groupe SG, ainsi que la liste des financements de projets entrant dans le périmètre EP auxquels la banque a participé. La BFC respecte les politiques sectorielles dans le cadre du développement de son portefeuille au quotidien et elle a mis à jour son cadre procédural en matière de financements ESG et de maîtrise des risques extra financier dans ses activités de financement. L'avancée sur la mise en œuvre opérationnelle a été structurée sur 2023 et doit continuer à progresser avec le pourvoi du poste d'expert RSE business prévu en 2024.

L'analyse extra-financière des transactions et des clients existe à la BFC mais elle manque encore de maturité et de précision. Le programme ESG by Design du groupe SG a été présenté et doit ainsi être décliné en local en accélération des changements dont l'identification des transactions SPIF.

L'éducation de la jeunesse et l'insertion professionnelle, jouent un rôle majeur dans l'épanouissement de la population et la construction d'un avenir durable meilleur. Voici deux missions auxquelles BFC tient à contribuer dans le cadre de ses activités de financement. Avec une campagne de communication et d'une animation commerciale en 2023, BFC a pu accompagner les jeunes tout au long de leurs études avec 2 dispositifs de prêts ad hoc : le Prêt Etudiant et le PEGE Prêt Etudiant Garanti par l'Etat : près de 215 prêts, pour un montant global de plus de 3 millions d'euros ont été produits.

### PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ

En 2020, le Groupe Société Générale a lancé le programme « investissement durable » auquel est associée la BFC. La mise à jour du cadre procédural pour opérer les activités soumises à ces nouvelles obligations est opérationnel et la déclinaison opérationnelle de cette nouvelle directive réalisée au travers d'outil tactique utilisé en attendant la livraison d'une solution pérenne prévue en 2024. La distribution des fonds ISR accessibles dès 50€ dans les comptes titres et assurances vies et produits structurés à dimension ESG promouvant l'économie circulaire, l'optimisation des ressources disponibles, une meilleure gestion des déchets et la lutte contre la pollution est promue. Ainsi au 31/12/2023 le stock de la nouvelle génération d'épargne atteint près de 3 MEUR csur les clients BFC, en outre la collecte brute en produits structurés s'est établie à 4,4 MEUR.

## 5.4 L'ENGAGEMENT : MÉCÈNAT ET SPONSORING

L'ensemble des initiatives soutenues en faveur d'associations, œuvrant pour l'insertion et inclusion professionnelle (plus particulièrement des jeunes), la lutte contre l'isolement, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, ainsi que la promotion des talents et l'innovation, répondent à une logique inchangée à 3 étapes :

1. Faire vivre nos valeurs d'engagement, de responsabilité, d'esprit d'équipe et d'innovation
2. Créer et entretenir des partenariats durables avec des acteurs engagés et structurés
3. Impliquer nos collaborateurs concrètement dans chacune de nos actions

En 2023, les collaborateurs BFC ont cumulé plus de 100 heures de bénévolat (hors challenge Move For Youth), au cours d'environ 30 actions RSE, de Sponsoring, Mécénat ou Partenariats. Ces dernières ont principalement été réalisées :

- pour le mécénat solidaire en collaboration avec l'Association Coopération Humanitaire ACH, la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), un dispositif d'aide à l'enfance de la Croix Rouge Française et avec la fondation Apprentis d'Auteuil Mayotte;
- pour le mécénat et les partenariats liés à l'innovation avec la Technopole, l'ADIE, la French Tech
- pour le sponsoring sportif avec le club de rugby RCSSM à Mayotte et le XV Dionysien à la Réunion notamment dans le cadre du soutien local de la Coupe du monde de Rugby.

Par ces collaborations, la BFC s'engage pour aider les jeunes en décrochage, soutenir les aînés et les sortir de leur isolement, donner une chance aux plus fragiles, favoriser l'éducation par le sport, redonner un sens à la solidarité, soutenir les talents et révéler les potentiels.

Pour illustrer l'engagement 2023, on citera entre autres :

- le soutien du club de rugby le XV Dionysien, avec le financement des protections de poteaux du stade où s'entraînent les jeunes,
- la remise de kits sanitaires à destination de jeunes issus de quartiers défavorisés à Mayotte,
- la confection et la distribution de colis alimentaires, pour plus de 300 familles à La Réunion ; et la participation au Noël des enfants de l'ACH,

- une collecte de vêtements, de jeux de société et livres auprès des collaborateurs à destination des enfants placés à la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), l'organisation de leur arbre de Noël, et également le financement de séances de médiation équine et la mise en place d'un potager éducatif tous deux financés via le budget récolté dans le cadre du challenge sportif annuel Move For Youth

- le financement de l'exposition de photos organisée à l'occasion des 20 ans de l'association Eclats de l'île, une association soutenue par BFC depuis plus de 4 ans et qui apporte du sourire aux enfants hospitalisés grâce à l'intervention de ses clowns

- le financement et l'inauguration d'un troisième aquarium à l'eau de mer destiné au service consultations pédiatriques du CHU en partenariat avec Sourire de l'enfant, pour lutter contre l'isolement, sensibiliser à la biodiversité locale par des ateliers et des soins êtres aquatiques et faciliter l'approche des examens et soins médicaux.

- La participation de BFC aux animations autour de la Coupe du monde de rugby 2023 dont le Groupe Société Générale a été le partenaire majeur.

Cet événement a été une vitrine et un terrain de jeu formidable pour la BFC qui dans le sillage du Groupe, a mené plusieurs opérations internes et externes dans l'année avec pour objectifs :

- de renforcer nos relations avec nos clients et partenaires
- d'engager nos collaborateurs autour des valeurs du rugby.

Pour incarner les valeurs positives de l'ovalie en écho à la raison d'être du Groupe Société Générale, la communication 2023 a d'ailleurs été portée par la thématique du Rugby.



**L'Équité et l'entrepreneuriat au féminin :** BFC encourage l'équité Femmes/Hommes en participant au prix de la mixité à nouveau en 2023. Cette année encore, BFC lutte contre les stéréotypes et promeut la mixité, aux côtés de l'association ChancEgal, et participe au jury de sélection et à la remise des prix récompensant pour leurs parcours, les jeunes élèves et étudiants engagés dans une filière atypique.



**L'innovation :** BFC est bien intégrée dans l'écosystème local et figure sur la carte de l'innovation régionale. L'appui à la technopole en tant que mécène et animateur d'ateliers sur l'accompagnement financier des projets, ainsi que la présence de la banque dans l'Advisory Board de l'association French Tech Réunion, positionne BFC explicitement comme soutien aux actions destinées à faire de l'outre-mer un territoire attractif pour les start-ups qui veulent se lancer, conquérir de nouveaux marchés et contribuer à bâtir un avenir durable et qui fasse sens.

Temps fort international de la solidarité au sein du Groupe SG, #MoveforYouth a été renouvelé en 2023 mobilisant l'ensemble des collaborateurs BFC en équipes pour soutenir des projets de mécénats à travers un challenge sportif, solidaire et connecté.

En 2023, 36 équipes totalisant plus de 180 collaborateurs ont parcouru près de 19 000 km et permis de supporter 3 projets associatifs avec nos partenaires. **BFC une équipe de collaborateurs engagés !**

## 6

## ÉTATS FINANCIERS

<b>6.1 BILAN</b>	<b>53</b>
<b>6.2 COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>56</b>
<b>6.3 CHIFFRES CLÉS</b>	<b>57</b>
<b>6.4 NOTES</b>	<b>58</b>
<b>6.5 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES</b>	<b>78</b>
<b>6.6 NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>81</b>
<b>6.7 RAPPORT SUR LES DÉPÔTS ET AVOIRS LOI ECKERT</b>	<b>83</b>
<b>6.8 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ</b>	<b>83</b>
<b>6.9 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ</b>	<b>83</b>
<b>6.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>84</b>

## 6.1 BILAN

## BILAN ACTIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisse, banques centrales, CCP		179 173 069	62 074 768
Créances sur les établissements de crédit	1, 2 bis et 17	85 144 437	206 275 924
Opérations avec la clientèle	2, 2 bis, 2 ter et 17	1 752 161 426	1 836 868 976
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0
Participations et autres titres détenus à LT	4, 4 bis & 4 ter	2 293 911	2 269 816
Parts dans les entreprises liées	4, 4 bis & 4 ter	0	0
Immobilisations incorporelles	5	18 713 282	9 691 168
Crédit bail et Opérations assimilées	5 bis, 5 ter	20 560 307	14 143 102
Immobilisations corporelles	5 quater	13 559 198	13 345 729
Autres actifs	6	9 119 413	9 463 746
Comptes de régularisation	7	39 140 192	7 112 901
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 119 865 235</b>	<b>2 161 246 130</b>
<i>Dont actifs en devises</i>		<i>22 970 231</i>	<i>26 365 259</i>

## BILAN PASSIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 & 17	439 346 170	418 044 362
Opérations avec la clientèle	9 & 17	1 421 777 767	1 479 071 679
Dettes représentées par un titre	9 & 17	0	0
Autres passifs	10	16 658 653	18 736 952
Comptes de régularisation	11	17 733 756	15 835 274
Provisions	12	18 107 174	23 513 207
Dettes subordonnées	13	22 015 877	22 010 404
Fonds pour risques bancaires généraux		1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :		182 561 747	182 370 161
<i>Capital souscrit</i>	14	16 666 800	16 666 800
<i>Primes d'émission</i>	16	1 920 808	1 920 808
<i>Réserves</i>	15	5 789 563	5 789 563
<i>Report à nouveau</i>	16	141 478 784	141 478 784
<i>Résultat de l'exercice</i>	16 & 30	16 705 791	16 514 204
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 119 865 235</b>	<b>2 161 246 130</b>
<i>Dont passifs en devises</i>		2 279 546	21 221 497

## HORS BILAN (EN EUROS)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	28	130 846 047	144 095 410
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		0	0
<i>En faveur de la clientèle</i>		130 846 047	144 095 410
Engagements de garantie	28	77 916 582	81 625 338
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		31 384 500	37 058 361
<i>En faveur de la clientèle</i>		46 532 081	44 566 977
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	28	193 756 423	207 786 250
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		193 756 423	207 786 250
Engagements de garantie	28	373 591 251	369 251 637
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		373 591 251	369 251 637

## 6.2 COMPTE DE RÉSULTAT

## COMPTE DE RÉSULTAT (EN EUROS)

	Notes	2023	2022
Intérêts et produits assimilés	18 & 22	60 807 356	48 470 962
Intérêts et charges assimilées	19 & 22	-27 901 388	-9 368 098
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		6 095 156	3 594 025
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		-5 632 494	-3 645 372
Revenus des titres à revenu variable		34 168	56 458
Commissions (produits)	20 & 22	48 387 113	47 249 297
Commissions (charges)	20 & 22	-9 304 661	-8 343 200
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	21 & 22	55 472	357 818
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	22 Bis	3 396 118	2 543 301
Autres charges d'exploitation bancaire	22 Ter	-93 954	-296 673
<b>Produit net bancaire</b>		<b>75 842 886</b>	<b>80 618 518</b>
Charges générales d'exploitation	23	-44 864 538	-46 366 810
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-3 389 150	-3 451 870
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>27 589 198</b>	<b>30 799 838</b>
Coût du risque	24	-6 049 895	-7 173 848
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>21 539 304</b>	<b>23 625 990</b>
Gains/pertes sur actifs immobilisés	25	3 363	91 201
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>21 542 666</b>	<b>23 717 191</b>
Résultat exceptionnel		0	0
Impôts sur les bénéfices	26 & 27	-4 836 875	-7 202 987
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>16 705 791</b>	<b>16 514 204</b>

## 6.3 QUELQUES CHIFFRES CLÉS

	Total Bilan (en milliers d'euros)	Produit net bancaire (en milliers d'euros)
2019	1 987 590	82 176
2020	2 230 257	76 052
2021	2 152 231	80 453
2022	2 161 246	80 619
<b>2023</b>	<b>2 119 865</b>	<b>75 843</b>

	Résultat brut d'exploitation	Résultat net
2019	29 904	15 000
2020	26 711	14 417
2021	31 415	16 319
2022	30 800	16 514
<b>2023</b>	<b>27 589</b>	<b>16 706</b>

## Ratios Prudentiels (en %)

	Ratio de solvabilité
2019	15,8
2020	17,8
2021	17,6
2022	16,6
<b>2023</b>	<b>16,3</b>

	Évolution des crédits à la clientèle (en milliers d'euros)	Évolution des dépôts de la clientèle (en milliers d'euros)	LCR	NSFR
2019	1 654 232	1 227 675	Excédent de buffer de 54,4 MEUR	124%
2020	1 907 122	1 468 952	Excédent de buffer de 42 MEUR	126%
2021	1 863 942	1 444 593	Excédent de buffer de 39 MEUR	120%
2022	1 836 869	1 478 072	Excédent de buffer de 7 MEUR	118%
<b>2023</b>	<b>1 752 161</b>	<b>1 421 778</b>	Excédent de buffer de 34 MEUR	<b>114%</b>

## 6.4 NOTES

## NOTE 1 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<i>(Ces créances ne sont pas éligibles au refinancement de la BDF)</i>						
Comptes ordinaires débiteurs	60 873		60 873	86 064		86 064
Comptes et prêts à terme		21 771	21 771		118 890	118 890
Créances douteuses						
<b>Sous-total</b>	<b>60 873</b>	<b>21 771</b>	<b>82 644</b>	<b>86 064</b>	<b>118 890</b>	<b>204 954</b>
Créances rattachées	2 273	228	2 501	1 107	215	1 322
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>63 140</b>	<b>21 999</b>	<b>85 144</b>	<b>87 171</b>	<b>119 105</b>	<b>206 276</b>
Dépréciations						
<b>TOTAL NET</b>	<b>63 146</b>	<b>21 999</b>	<b>85 144</b>	<b>87 171</b>	<b>119 105</b>	<b>206 276</b>

## NOTE 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (EN KEUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Crédits à la clientèle	1 631 889	1 688 537
Valeurs non imputées	126 272	12 865
Comptes ordinaires débiteurs	29 883	26 722
Créances rattachées	3 784	3 347
Créances douteuses	137 151	169 196
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 815 334</b>	<b>1 900 666</b>
Dépréciations	63 173	63 797
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 752 161</b>	<b>1 836 869</b>

NOTE 2 BIS :  
RISQUES DE CRÉDIT : RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES  
DE CONTREPARTIE (EN KEUR)

	Particuliers	Entreprises	Clientèle financière	Autres	TOTAL
<b>Créances douteuses</b>	<b>29 905</b>	<b>99 381</b>		<b>7 865</b>	<b>137 151</b>
Créances douteuses	13 534	50 233		7 836	71 603
Créances douteuses compromises	16 371	49 148		29	65 548
<b>Dépréciations sur créances douteuses</b>	<b>18 968</b>	<b>39 860</b>		<b>4 346</b>	<b>63 173</b>
Dépréciations/créances douteuses - principal	121	6 749		3 132	10 002
Dépréc./créances douteuses compromises - principal	14 356	31 506		146	46 008
Dépréciations/créances douteuses - intérêts	225	635		1 067	1 927
Dépréciations/créances compromises - intérêts					
Dépréciations forfaitaires sur créances douteuses	4 265	970		1	5 236
<b>TOTAL NET EXERCICE EN COURS</b>	<b>10 937</b>	<b>59 521</b>		<b>3 519</b>	<b>73 978</b>
<b>TOTAL NET EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>14 490</b>	<b>86 338</b>		<b>4 571</b>	<b>105 399</b>

NOTE 2 TER :  
FLUX DES DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF (KEUR)

	Solde début période	Dotation	Reclassement	Reprise / disponible	Reprise / utilisée	Solde fin période
Sur opérations interbancaires						
<b>Sur créances clientèle :</b>	<b>63 797</b>	<b>19 238</b>		<b>9 809</b>	<b>10 053</b>	<b>63 173</b>
- En principal	62 299	18 301		9 416	9 937	61 247
- En intérêts	1 498	937		393	116	1 926
<b>Sur portefeuille titres de participation et titres détenus à LT</b>	<b>57</b>			<b>1</b>		<b>56</b>
Sur portefeuille titres de placement						
	<b>63 854</b>	<b>19 238</b>		<b>9 810</b>	<b>10 053</b>	<b>63 229</b>

## NOTE 3 : PORTEFEUILLE TITRES\*\* (KEUR)

							Valeurs nettes comptables		Plus values
	Investissement		Placement		Transaction		TOTAL		Latentes
	31.12.23	31.12.22	31.12.23	31.12.22	31.12.23	31.12.22	31.12.23	31.12.22	31.12.23
Actions									0
Créances rattachées									
Dépréciations									0
<b>TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>									0

(\*\*) L'ensemble de ces titres est non coté.

NOTE 4 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES,  
AUTRES TITRES DÉTENUS À LT

	Nombre de titres détenus	Part dans le capital	Nominal des titres en EUR	Valeur brute KEUR	Dépréciation KEUR	Valeur nette comptable KEUR
<b>Participations</b>						
Crédit Logement	32	NS	70	2		2
<b>Autres</b>						
SEM NORDEV	75	7,50%	250	19		19
Swift	3	NS		1		1
APICAP	1000			730	54	676
<b>Certificats d'association du Fonds de Garantie des Dépôts</b>				1 558		1 558
<b>TOTAL PARTICIPATIONS : NON CÔTÉES</b>				<b>2 310</b>	<b>54</b>	<b>2 257</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>						
Établissements de crédit						
<b>MAURITIUS COMMERCIAL BANK (MADAGASCAR)</b>						
Autres						
<i>BPIFRANCE (ex OSEO)</i>	43 544	NS	8	6		6
<i>Run Croissance</i>	50	2,6%	10 000	32	2	30
<i>Auber Immobilier</i>						
<i>SCI Mayotte 2001</i>						
<i>SCI OMAHA 2012</i>						
<i>Avance Associé OMAHA 2012</i>						
<i>SNC SOCIÉTÉ 72</i>	99	99%	10	1		1
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES : NON CÔTÉES</b>				<b>40</b>	<b>2</b>	<b>37</b>
<b>PARTICIPATIONS CÔTÉES</b>						
<b>TOTAL PARTICIPATIONS CÔTÉES</b>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>2 350</b>	<b>56</b>	<b>2 294</b>

**NOTE 4 BIS : OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES (EN KEUR)**

	Créances	Dettes	Engts donnés	Engts reçus	Instruments financiers
The Mauritius Commercial Bank Maurice	284	12 584	63	6 642	
The Mauritius Commercial Bank Seychelles					
Société Générale	59 608	404 486	34	193 756	349 902 (*)
MCB Madagascar		42			
SCI Mayotte 2001					

\* Swaps de taux d'intérêts et caps/floors, valeur nominale

**NOTE 4 TER : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LT AU 31/12/22 (KEUR)**

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus BRUTE	Valeur comptable des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la BFC et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	PNB 2020	Résultat (bénéfice ou perte 2020)	Dividendes encaissés par la BFC au cours de l'exercice
<b>A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :</b>										
1- Filiales détenues à plus de 50%										
2- Participations détenues entre 10% et 50%										
<b>B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :</b>										
1- Filiales françaises (ensemble)								-	-	
2- Filiales étrangères (ensemble)								-	-	
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)				792	736			-	-	
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)								-	-	
5- Certificat d'Association du Fond de Garantie des Dépôts				1 558	1 558					
<b>TOTAL</b>				<b>2 350</b>	<b>2 294</b>					

**NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres variations	Fin d'exercice
<b>Valeur brute</b>					
Logiciels	23 798	10 189		-94	33 893
Droits au bail	366				366
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>24 164</b>	<b>10 189</b>		<b>-94</b>	<b>34 258</b>
<b>Amortissements/dépréciations</b>					
Logiciels	13 944	1 072			15 017
Droits au bail	366				366
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>14 310</b>	<b>1 072</b>			<b>15 382</b>
<b>Dotations aux dépréciations sur immobilisations</b>					
Logiciels	163				163
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>163</b>				<b>163</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>9 691</b>	<b>9 117</b>		<b>-94</b>	<b>18 713</b>

**NOTE 5 BIS : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
<b>Valeur brute</b>					
Crédit bail et opérations assimilées	20 185	12 032	761		31 456
Créances rattachées					18
<b>TOTAL</b>	<b>20 185</b>	<b>12 032</b>	<b>761</b>		<b>31 474</b>
<b>Amortissements/dépréciations</b>					
Crédit bail et opérations assimilées	6 042	5 530	658		10 914
<b>TOTAL</b>	<b>6 042</b>	<b>5 530</b>	<b>658</b>		<b>10 914</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>14 143</b>				<b>20 560</b>

**NOTE 5 TER : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Encours financiers	21 050	14 537
Résultats financiers	670	280
Réserves latentes	765	557

## NOTE 5 QUATER : IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
<b>Valeur brute</b>					
Terrains					
Immeubles d'exploitation	270				270
Immeubles hors exploitation	390				390
Constructions					
Immeubles d'exploitation	7 036				7 036
Immeubles hors exploitation	1 380				1 380
Agencements, installations, autres imm. corporelles	45 597	2 489	22	94	48 159
<b>TOTAL</b>	<b>54 672</b>	<b>2 489</b>	<b>22</b>	<b>94</b>	<b>57 234</b>
<b>Amortissements/dépréciations</b>					
Constructions					
Immeubles d'exploitation	3 463	260			3 722
Immeubles hors exploitation	1 072	53			1 125
Agencements, installations, autres imm. corporelles	36 759	2 050	22		38 788
Dot aux provisions pour dépréciation	32	7			40
<b>TOTAL</b>	<b>41 325</b>	<b>2 370</b>	<b>22</b>		<b>43 675</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>13 346</b>	<b>119</b>		<b>94</b>	<b>13 559</b>

## NOTE 6 : AUTRES ACTIFS (EN KEUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de stocks et emplois divers		
Débiteurs divers	9 119	9 464
<b>TOTAL</b>	<b>9 119</b>	<b>9 464</b>

## NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF (EN KEUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes d'encaissement	424	338
Charges constatées d'avance	979	589
Produits à recevoir	5 244	5 260
Autres comptes de régularisation	32 492	926
<b>TOTAL</b>	<b>39 139</b>	<b>7 113</b>

## NOTE 8 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	32 595		32 595	24 201		24 201
Comptes et emprunts à terme		403 666	403 666		390 624	390 624
Valeurs données en pension						
<b>Sous-total</b>	<b>32 595</b>	<b>403 666</b>	<b>436 262</b>	<b>24 201</b>	<b>390 624</b>	<b>414 824</b>
Dettes rattachées	21	1 461	1 482	4	984	987
Autres sommes dues	1 603		1 603	2 232		2 232
<b>TOTAL</b>	<b>34 219</b>	<b>405 127</b>	<b>439 346</b>	<b>26 437</b>	<b>391 608</b>	<b>418 044</b>

## NOTE 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (EN KEUR)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<b>Opérations avec la clientèle</b>	1 242 994	178 784	1 421 778	1 336 437	142 635	1 479 072
Comptes d'épargne à régime spécial	246 177	47 932	294 109	260 830	52 736	313 566
Dettes rattachées	4 019	2 209	6 228	1 925	1 257	3 183
Comptes ordinaires de la clientèle	981 182		981 182	1 064 697		1 064 697
Autres sommes dues	11 518		11 518	8 886		8 886
Comptes créditeurs à terme		128 643	128 643		88 641	88 641
Autres dettes diverses	98		98	98		98
Dettes rattachées						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse						
Titres de créances négociables						
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 242 994</b>	<b>178 784</b>	<b>1 421 778</b>	<b>1 336 437</b>	<b>142 635</b>	<b>1 479 072</b>

## NOTE 10 : AUTRES PASSIFS (EN KEUR)

	31.12.2023	31.12.2022
Personnel et comptes rattachés	502	447
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 734	1 533
Etat et autres collectivités publiques	5 414	8 250
Autres dettes	9 008	8 507
<b>TOTAL</b>	<b>16 659</b>	<b>18 737</b>

**NOTE 11 : COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Comptes d'encaissement	192	46
Produits constatés d'avance	2 279	2 102
Charges à payer	13 360	11 672
Autres comptes de régularisation	1 903	2 015
<b>TOTAL</b>	<b>17 734</b>	<b>15 835</b>

**NOTE 12 : PROVISIONS (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Reprises utilisées	Fin d'exercice
<b>Autres provisions :</b>						
<i>Risques sur opérations avec la clientèle</i>	19 211	5 739	9 888	65		14 997
<i>Charges de personnel (engagements sociaux de fin de carrière)</i>	2 846	188	894			2 140
<i>Autres risques et charges</i>	1 456	439	152	773		970
<b>TOTAL</b>	<b>23 513</b>	<b>6 366</b>	<b>10 934</b>	<b>838</b>		<b>18 107</b>

**NOTE 13 : DETTES SUBORDONNÉES (EN KEUR)**

	Début d'exercice	Variations	Fin d'exercice
<b>Emprunts à taux variables</b>			
<i>Emprunts participatifs</i>			
<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>	22 000		22 000
<i>Dettes rattachées</i>	10	6	16
<b>TOTAL</b>	<b>22 010</b>	<b>6</b>	<b>22 016</b>

Les taux moyens appliqués pour 2022 et 2023 sont respectivement de : 1,31% et 4,55%

**NOTE 14 : CAPITAL SOUSCRIT (EN KEUR)**

	31.12.2023		31.12.2022	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
<b>Titres émis</b>				
<i>Actions ordinaires</i>	333 336	50 EUR	333 336	50 EUR
<b>TOTAL</b>	<b>333 336</b>		<b>333 336</b>	

**NOTE 15 : RÉSERVES (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Réserves légales	1 667	1 667
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 123	4 123
<b>TOTAL</b>	<b>5 790</b>	<b>5 790</b>

**NOTE 16 : ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (EN KEUR)**

	Capital	Certificats d'invest.	Primes	Réserves Rep. à nouv	Dividendes	Résultat	Total
<b>Position au début de l'exercice</b>	<b>16 667</b>		<b>1 921</b>	<b>5 790</b>		<b>141 479</b>	<b>16 514</b>
Résultat de l'exercice (avant affectation)						16 706	16 705
Affectation du résultat de l'exercice précédent						-16 514	-16 514
Distribution de l'exercice					16 514		16 514
Stock provisions S1 S2							
<b>Position à la clôture de l'exercice</b>	<b>16 667</b>		<b>1 921</b>	<b>5 790</b>		<b>141 479</b>	<b>16 514</b>

**NOTE 17 : ACTIFS / PASSIFS SELON DURÉE RESTANT À COURIR (EN KEUR)**

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
<b>ACTIFS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	131 330	47 064	2 591	1 253	182 239
Opérations avec la clientèle	118 103	182 396	741 801	692 739	1 735 039
Obligations et autres titres à revenu fixe					
<b>TOTAL EXERCICE EN COURS</b>	<b>249 433</b>	<b>229 460</b>	<b>744 392</b>	<b>693 993</b>	<b>1 917 278</b>
<b>TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>375 275</b>	<b>229 460</b>	<b>744 392</b>	<b>694 018</b>	<b>2 043 145</b>
<b>PASSIFS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	61 392	68 954	123 557	172 401	426 304
Comptes créditeurs de la clientèle	1 264 976	69 060	29 639	22 759	1 386 434
Dettes représentées par un titre					
<i>Bons de caisse</i>					
<i>Titres de créances négociables</i>					
<b>TOTAL EXERCICE EN COURS</b>	<b>1 326 369</b>	<b>138 014</b>	<b>153 195</b>	<b>195 159</b>	<b>1 812 737</b>
<b>TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>1 410 747</b>	<b>138 014</b>	<b>153 195</b>	<b>195 159</b>	<b>1 897 115</b>

**NOTE 18 : INTÉRÊTS & PRODUITS ASSIMILÉS (EN KEUR)**

	31.12.2023		31.12.2022	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	4 260	3 342	1 500	2 600
Intérêts sur comptes IEDOM	3 320		84	
Intérêts sur comptes & prêts	1 283		408	
Rémunération du collatéral SG SFH	220		192	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		47 188		42 176
Intérêts sur créances douteuses		1 163		1 508
Autres intérêts				
Produits sur prêts subordonnés à terme	30		3	
Instruments financiers : Produit net sur swaps de taux de couverture				
<b>TOTAL</b>	<b>9 114</b>	<b>51 693</b>	<b>2 187</b>	<b>46 284</b>

**NOTE 19 : INTÉRÊTS & CHARGES ASSIMILÉS (EN KEUR)**

	31.12.2023		31.12.2022	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	139	35	201	27
Intérêts sur comptes & emprunts	10 330	8 474	5 178	3 264
Intérêts sur titres à revenu fixe				
Charges sur dettes subordonnées à terme & à durée indéterminée	1 000		288	
Instruments financiers : charges nettes sur swaps de taux de couverture	7 923		410	
<b>TOTAL</b>	<b>19 392</b>	<b>8 509</b>	<b>6 077</b>	<b>3 291</b>

**NOTE 20 : COMMISSIONS (EN KEUR)**

	31.12.2023		31.12.2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	72		75	
Opérations avec la clientèle	9 093	36 437	8 130	35 596
Opérations sur titres	138		138	
Opérations de change		18		43
Opérations sur engagements de financement et de garantie		1 977		1 865
Prestations de services financiers		9 955		9 745
<b>TOTAL</b>	<b>9 305</b>	<b>48 387</b>	<b>8 343</b>	<b>47 249</b>

**NOTE 21 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Opérations sur titres de transaction et de placement</b>		
Gains sur titres de transaction	-	-
<b>Opérations de change</b>	<b>55</b>	<b>358</b>
Gains sur opération de change et d'arbitrage	370	391
Pertes sur opération de change et d'arbitrage	-315	-33
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>358</b>

**NOTE 22 : VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (EN KEUR)**

	La Réunion	Mayotte	Paris	Total
Intérêts et produits assimilés	46 575	12 671	1 561	60 807
Intérêts et charges assimilés	26 284	1 439	179	27 901
Commissions (produits)	32 437	14 938	1 013	46 387
Commissions (charges)	7 090	1 996	218	9 305
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	26	-1	30	55
Autres produits d'exploitation bancaire	2 744	621	31	3 396
Autres charges d'exploitation bancaire	93	1		94

**NOTE 22 BIS : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Commissions gestion assurances sur concours	1 185	1 164
Prestations informatiques	117	309
Revenus des immeubles	116	57
Quote part de bénéfice assurance	1 615	721
Affacturage	291	261
Autres produits divers d'exploitation	72	31
	<b>3 396</b>	<b>2 543</b>

**NOTE 22 TER : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Autres charges diverses d'exploitation	94	297
	<b>94</b>	<b>297</b>

**NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Frais de personnel</b>	<b>27 508</b>	<b>28 566</b>
Salaires & traitements	19 430	18 130
Charges de retraite	1 759	2 204
Charges sociales	7 000	6 385
Intéressement des salariés	850	875
Participation des salariés	765	1 366
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 651	1 822
Subvention RH	-167	-82
Transfert de charge immobilisée (AMPLITUDE)	-3 143	-1 435
Dotations aux provisions sur charges de personnel	188	819
Reprises de provisions disponibles sur charges de personnel	- 825	-1 517
Reprises de provisions utilisées sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. couvertes sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. Non couvertes		
<b>Autres frais</b>	<b>17 367</b>	<b>17 800</b>
Impôts, taxes	1 587	1 933
Dotation/ reprise de prov/risques/ impôts et taxes	-592	
Services extérieurs	16 362	15 868
<b>TOTAL</b>	<b>44 865</b>	<b>46 367</b>

Montant du CICE au 31/12/2022 : 90 KEUR  
au 31/12/2023 : 83 KEUR

**NOTE 23 BIS : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes n'est pas donnée car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société Générale		

**NOTE 24 : COÛT NET DU RISQUE (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses (principal)	16 771	21 650
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	299	294
Dotations aux dépréciations sur encours à surveiller		
Dotations aux dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	1 530	1 906
Autres dotations aux dépréciations	327	1 489
Reprises de dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles ou utilisées (principal)	-17 818	-21 300
Reprises de dépréciations sur encours à surveiller (disponibles ou utilisées)		
Reprises de dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	-1 529	-1 430
Reprises de dépréciations pour risques disponibles ou utilisées	-611	-1 414
Autres reprises de dépréciations		
Pertes sur éléments couverts par des provisions	53	14
Autres charges irrécupérables couvertes par des dépréciations	9 931	1 887
Récupérations sur créances amorties	-33	-39
Dotations pour dépréciation des biens acquis par adjudication		20
Reprises pour dépréciation des biens acquis par adjudication		-20
Pertes sur éléments non couverts par des provisions	1 178	1 105
Dotations aux dépréciations sur créances saines S1/S2	5 695	8 959
Reprises de dépréciations sur créances saines S1/S2	-9 743	-5 947
<b>TOTAL</b>	<b>6 050</b>	<b>7 174</b>

**NOTE 25 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Moins values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions droits au bail		
Reprise dépréciations sur immo incorporelle		
<b>Immobilisations corporelles</b>	2	107
Moins values sur cessions d'immobilisations	-1	-10
Plus values sur cessions d'immobilisations	3	117
<b>Immobilisations financières</b>	2	-16
Moins values sur cessions d'immobilisations financières		
Dotations dépréciations / Immobilisations financières	2	-17
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		
Reprises dépréciations / Immobilisations financières		1
Autres dotations aux prov. pour dépréciation		
Autres reprises de prov. pour dépréciation		
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>91</b>

**NOTE 26 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Sur résultat courant	4 911	7 214
Intégration fiscale : subvention à SNC Société 72		-46
Provision IS		
Impôt Différé	-74	35
<b>TOTAL</b>	<b>4 837</b>	<b>7 203</b>

**NOTE 27 : SITUATION FISCALE LATENTE (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Impôts différés Actif (taux : 25,83%)</b>	<b>8 764</b>	<b>9 497</b>
Charges à payer non déductibles	255	410
Provisions non déductibles	8 013	8 726
Autres provisions non déductibles	496	361
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 757</b>	<b>9 489</b>

**NOTE 28 : OPÉRATIONS DE HORS BILAN (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
En faveur d'établissements de crédit :		
En faveur de la clientèle :	130 846	144 095
<i>Ouvertures de crédits documentaires</i>	2 414	1 670
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	127 994	141 930
<i>Acceptations à payer</i>	438	495
<b>Engagements de garantie</b>		
D'ordre d'établissements de crédit :	31 385	37 058
<i>Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires</i>		
<i>Acceptations à payer</i>		
<i>Autres garanties</i>	31 385	37 058
D'ordre de la clientèle :	46 532	44 567
<i>Cautions</i>	12 057	11 903
<i>Garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements</i>		
<i>Obligations cautionnées</i>	5 228	4 502
<i>Autres garanties</i>	29 246	28 162
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Reçus d'établissements de crédit	193 756	207 786
<b>Engagements de garantie</b>		
Reçus d'établissements de crédit	373 591	369 252

**NOTE 29 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (EN MILLIERS D'EUROS)**

	31.12.2023	31.12.2022
Montant global des rémunérations allouées aux dirigeants (*)	NC	NC
Montant global des rémunérations allouées aux administrateurs	Néant	Néant
Montant global des avances et crédits accordés aux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice	Néant	Néant

(\*) L'information ne peut être communiquée, car il n'y a qu'un seul dirigeant

**NOTE 30 : PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Dividendes	16 706	16 514
Report à nouveau	0	0
	<b>16 706</b>	<b>16 514</b>

**NOTE 31 : ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Plan d'épargne logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 788	9 572
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	20 057	27 212
Ancienneté de plus de 10 ans	15 080	12 137
<b>Sous-total</b>	<b>43 924</b>	<b>48 922</b>
Comptes épargne logement (CEL)	7 367	7 516
<b>TOTAL</b>	<b>51 292</b>	<b>56 437</b>

**NOTE 32 : ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)**

	31.12.2023	31.12.2022
Encours des prêts	5	13

**NOTE 33 : PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)**

	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Plan d'épargne logement (PEL)	140	26		166
Comptes épargne logement (CEL)	194	129		323
<b>TOTAL</b>	<b>334</b>	<b>155</b>		<b>489</b>

**NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

	31.12.2023	31.12.2022
	Néant	Néant

**NOTE 35 : EFFECTIF MOYEN EN ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE**

	31.12.2023	31.12.2022
Techniciens de la banque	275	270
Cadres	136	113

## 6.5 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN (BFC) ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991 modifié par les Règlements 99-04, 2000-03 et 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France.

### TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT

#### TITRES DE TRANSACTION

Ces titres figurent à l'actif du bilan au prix de marché. A la date d'arrêté, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### TITRES DE PLACEMENT

La valeur d'inventaire de ces titres est leur prix de marché. En date d'arrêté, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### TITRES DE PARTICIPATION

Ces titres sont enregistrés au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, ils sont estimés en fonction de l'actif net, de la situation financière et des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Les moins-values constatées valeur par valeur donnent lieu à la dotation d'une dépréciation.

### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordre liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06).

En application du règlement CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la BFC calcule les amortissements selon la méthode simplifiée depuis le 01 janvier 2005.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les coûts d'acquisition des :

- logiciels, amortis sur une durée d'un an à trois ans, à l'exception du progiciel d'ALM amorti sur 7 ans ;
- droits au bail des nouvelles agences, amortis sur une durée de 9 ans.

#### Immobilisations corporelles

Elles sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

#### Tableau récapitulatif des modes et durées d'amortissement

Logiciels	Linéaire / 1 an à 3 ans
Matériels	Linéaire / 5 ans
Matériels informatiques	Linéaire / 3 ans à 5 ans
Mobiliers	Linéaire / 10 ans
Aménagements	Linéaire / 10 ans
Automobiles	Linéaire / 4 ans
Immeubles :	
<i>Gros œuvre</i>	<i>Linéaire / 40 ans</i>
<i>Façades et toiture</i>	<i>Linéaire / 30 ans</i>
<i>Second œuvre</i>	<i>Linéaire / 15 ans</i>

#### Dotations aux amortissements

Les dotations relatives aux immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat publiable.

Celles relatives aux immobilisations hors exploitation sont enregistrées dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire ».

### RISQUES DE CRÉDIT

#### CRÉANCES DOUTEUSES

La BFC applique les dispositions des règlements n°2002-03 et n°2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les dispositions du CRC 2007-06 relatif au traitement des découverts douteux.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte globale pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel. Ces dépréciations sont comptabilisées client par client.

Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100 %.

Sont définies comme créances douteuses :

- les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non-recouvrement ;
- les créances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière de crédits immobiliers aux acquéreurs de logement) ;
- les découverts en dépassement d'autorisation continu depuis plus de 3 mois ;
- les créances présentant un caractère contentieux (déchéance du terme, procédure collective).

Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, les créances (capital échu et capital restant dû + intérêts échus) sont extraites des postes d'origine et inscrites sous la rubrique "créances douteuses".

La classification en créances douteuses d'un encours sur une personne physique ou morale déterminée entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne des rubriques d'encours sains vers les rubriques d'encours douteux, nonobstant toute considération liée aux garanties individuelles, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

#### ACTUALISATION DES FLUX DE RECOUVREMENT PRÉVISIONNELS DES CRÉANCES DOUTEUSES

L'application de cette disposition des règlements CRC 2002-03 et CRC 2005-03, s'est traduite en 2023 par une dotation nette de 109 KEUR, intégralement enregistrée en coût net du risque.

#### CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES

Lorsqu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. Cette identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés.

Lorsqu'elles sont jugées irrécupérables, les créances douteuses compromises sont comptabilisées en pertes.

#### SEGMENTATION DES ENCOURS

Les cotations retenues par la BFC sont les suivantes :

- clients sains : côtés 1 (très bon), 2 (bon), 3 (assez bon) ou 4 (acceptable) ;
- clients sensibles : côtés 5 (sain mais sensible) ou 6 (risque non acceptable) ;
- clients en défaut : 7 (douteux perte partielle quasi certaine), 8A (créances en recouvrement judiciaire ou amiable) ou 8B (créances définitivement compromises).

## DÉPRÉCIATION DE 12,5% SUR LES ENCOURS DES CLIENTS COMMERCIAUX DÉCLASSÉS DE SAINS OU SENSIBLES À DOUTEUX

Conformément à la norme du Groupe SG, la BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation forfaitaire de 12.5% sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) déclassés de sains ou sensibles à douteux. Elle s'élève à 8 164 K€ au 31 décembre 2023.

Il s'agit d'une dépréciation minimum, avant toute analyse de la valeur des garanties.

## DÉPRÉCIATION SUR LES ENCOURS DOUTEUX DE LA CLIENTÈLE PRIVÉE (CLIPRI) ET PROFESSIONNELLE (CLIPRO)

La BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation sur les encours douteux CLIPRI et CLIPRO consécutifs à des impayés sur des crédits à la consommation, des crédits à l'habitat (hors garanties Crédit Logement) ou des découverts en dépassement continu depuis plus de 90 jours.

Cette dépréciation s'élève à 5 236 K€ au 31 décembre 2023..

## PROVISIONNEMENT S1/S2 IFRS 9 SUR LES ENCOURS SAINS POUR L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE

En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues utilisées dans les comptes consolidés du Groupe, des provisions pour risque de crédit calculées à hauteur des pertes attendues sont enregistrées au passif du bilan sur la base des encours sains des prêts et d'engagements hors bilan.

Une reprise nette de 4 047 EUR a été comptabilisée en compte de résultat. La provision pour dépréciation au 31 décembre 2023 de ce changement s'élève à 14 943 K€.

## ÉPARGNE-LOGEMENT

En application des dispositions du règlement CRC 2007-01, relatives à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans (PEL) d'épargne logement, la BFC procède à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération des PEL pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Cette provision s'élève à 489 KEUR au 31 décembre 2023.

## PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

## COMMISSIONS DE CRÉDIT ET COÛTS MARGINAUX RELATIFS A L'OCTROI DE CONCOURS

La BFC applique depuis 2010 le CRC 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi d'un concours.

Les frais de dossiers sur prêts ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont enregistrés de manière linéaire sur la durée de vie contractuelle des prêts concernés et comptabilisés en produits nets d'intérêts dans le Produit Net Bancaire (PNB).

## FRBG

En application du règlement 90.02 du CRBF, la BFC enregistre un "Fonds pour risques bancaires généraux".

## 6.6 NOTES SUR LE BILAN

### DETTES SUBORDONNÉES

Il s'agit de deux emprunts subordonnés de 11 000 KEUR souscrits auprès des deux actionnaires : Groupe THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD et de la SOCIETE GENERALE et mis en place en 2021, pour une durée de 10 ans avec la capacité de rembourser par anticipation et sans frais à compter de 5 ans.

### OPÉRATIONS EN DEVICES

Les emplois, réserves et engagements en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'arrêté du bilan.

La différence entre les résultats des conversions telle que définies ci-dessus et les contre-valeurs euros telles qu'elles ont été enregistrées aux dates d'entrée au bilan est portée au compte de résultat.

### ENGAGEMENTS SOCIAUX : MÉDAILLES DU TRAVAIL, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, RETRAITE

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires pour le personnel de la Réunion et de Paris sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés (CRIC, CRIS, ANEP, et CRR). Les cotisations dues au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

### INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

La BFC verse des indemnités de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés.

Les engagements correspondants, valorisés par un cabinet d'actuaire, selon la méthode des unités de crédit projeté et sur la base d'un taux d'actualisation de 4,00% sont couverts, d'une part par une provision enregistrée au passif du bilan, et d'autre part au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces engagements ont été valorisés sur la base de départs volontaires à la retraite (10% des départs à 62 ans, 90% des départs à 65 ans).

### MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le montant net des engagements de la BFC au 31/12/2023 s'élève à 212 KEUR, entièrement provisionné. Ces engagements ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 4,06%.

### RÉGIME DE RETRAITE DE MAYOTTE

Un accord d'établissement, signé le 6 octobre 2017, a institué un régime de retraite à cotisations définies se substituant au régime de retraite à prestations définies, institué en 1996 par décision unilatérale de l'employeur. Cet accord prévoit le versement, sous conditions, d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite. Le montant des engagements relatifs à cette prime exceptionnelle de départ, valorisé par un cabinet d'actuaire sur la base d'un taux d'actualisation de 4.20%, s'élève à 1 541 KEUR au 31/12/2023.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de réduire son exposition au risque de taux, la BFC a conclu avec la Société Générale des contrats de swaps de taux, en couverture de certains actifs et de certains passifs ; l'encours global de ces swaps au 31 décembre 2023 s'élève à 347 MEUR.

### OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui amende le règlement ANC n°2014-07 la créance sur la Caisse des Dépôts relative aux opérations de centralisation de l'épargne réglementée (livrets A, livrets développement durable et livrets d'épargne populaires) est reclassée au passif. Ce changement de présentation permet de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

Au 31 décembre 2023, cette créance de 73 785 KEUR est en déduction du poste « Opérations avec la clientèle » dans lequel sont enregistrés les dépôts collectés auprès de la clientèle au titre des comptes d'épargne réglementée. Ce changement de présentation permet ainsi de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

**INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS**

<b>FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS</b>	<b>147 169 KEUR</b>
Capital	16 667 KEUR
Réserves, report à nouveau et primes d'émission	149 189 KEUR
Fonds pour risques bancaires généraux	1 664 KEUR
Immobilisations incorporelles nettes	(18 713) KEUR
Autres déductions	(1 638) KEUR
	147 169 KEUR
<b>FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>22 765 KEUR</b>
Retraitements prudentiels des plus ou moins values latentes sur immobilisations corporelles reportés en fonds propres complémentaires	765 KEUR
PSDI accordé par la Société Générale	11 000 KEUR
PSDI accordé par la Mauritius Commercial Bank	11 000 KEUR
	22 765 KEUR
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>169 934 KEUR</b>

**INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES**

<b>Exigences de fonds propres au titre des risques de crédit</b>	<b>83 260 KEUR</b>
Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels	2 723 KEUR
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	0 KEUR
<b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	<b>85 5334 KEUR</b>

Les exigences de fonds propres ont été calculées sur la base d'un taux de 8% du total des RWA.

**AUTRES INFORMATIONS**

- Les comptes de la BFC sont :
  - intégrés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Générale ;
  - mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Mauritius Commercial Bank (MCB).
- Le montant de l'encours des prêts participatifs à durée indéterminée accordés par la BFC s'élève à 700 KEUR au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire en est le Crédit Logement.
- Informations fournies en application du règlement ANC N° 2010-04 :
  - Transactions significatives entre parties liées, conclues à des conditions « hors marché » : néant
  - Opérations présentant des risques et avantages significatifs et non inscrites au bilan ou au hors bilan : néant.

**6.7 RAPPORT SUR LES DÉPÔTS ET AVOIRS LOI ECKERT**

Au 31 décembre 2023, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN détenait dans ses livres :

- 1 366 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 6 004 KEUR.

Sur l'année 2023, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 503 902.02 EUR issue de 399 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.

**6.8 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Aucun évènement post-clôture à signaler.

## 6.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 décembre 2023

#### ACE

29, rue Youri Gagarine - 97419 La Possession  
S.A.S. au capital de € 37.000  
384 535 803 R.C.S. Saint-Denis-de-La-Réunion  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Saint-Denis de La Réunion

#### DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de € 2.188.160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

#### Banque Française Commerciale Océan Indien

Société Anonyme  
58, rue Alexis de Villeneuve - 97400 Saint Denis

### À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Française Commerciale Océan Indien SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants : procédures convenues sur la contribution au Fonds de Résolution Unique.

##### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose BFC à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. BFC constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles d'une part, et des provisions collectives d'autre part, sont présentés dans la note « Risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est déterminé sur la base des encours sains non-dégradés et des encours dégradés. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul.</p> <p>Par ailleurs, BFC a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations individuelles.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant total des opérations avec la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à 1 815 M€ ; le montant total des dépréciations s'élève 63,2 M€ et celui du coût net du risque s'élève à 6 M€.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit ; ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les secteurs économiques identifiés comme les plus fragilisés.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la conception et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne de la banque et testé les contrôles clés manuels et informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nos autres travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Examiner les éventuelles évolutions méthodologiques, et impacts comptables associés au cours de l'exercice ;</li> <li>■ S'assurer du correct classement des encours de crédit selon les règles applicables ;</li> <li>■ Prendre connaissance des principaux paramètres retenus par BFC pour évaluer les provisions collectives au 31 décembre 2023 ;</li> <li>■ Tester au 31 décembre 2023, sur une sélection des crédits les plus significatifs, les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles afférentes, et l'évaluation des garanties entrant dans le calcul des dépréciations et provisions.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné la pertinence des informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes 2, 24 et « Risques de crédit » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit.</p>

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Française Commerciale Océan Indien par l'assemblée générale du 27 avril 2015 pour Deloitte & Associés et par celle du 4 juillet 2017 pour ACE

Au 31 décembre 2023, Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et le cabinet ACE dans la 7ème année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Possession et Paris-La Défense  
le 29 avril 2024

ACE  
Olivier ESCOT

Deloitte & Associés  
Julien KOSCIEN

# GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

## ACTION

Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

## APPÉTIT POUR LE RISQUE

Niveau de risque, par nature et par métier, que la BFC est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la BFC.

## CŒFFICIENT D'EXPLOITATION

Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

## COÛT DU RISQUE COMMERCIAL

La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations – Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

## DÉPRÉCIATION

Constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

## LIQUIDITÉ

Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

## RATIO GLOBAL OU RATIO DE SOLVABILITÉ

Rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

## RATIO TIER 1

Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

## RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

## RATIO NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)

Ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

## RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la BFC, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

## RISQUE OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS LE RISQUE COMPTABLE ET ENVIRONNEMENTAL)

Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

## RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs de la BFC en cas de variation sur les taux d'intérêt. Les risques structurels de taux d'intérêt sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

### **SITE INTERNET**

[www.bfcoi.com](http://www.bfcoi.com)

Rubrique : Votre banque, onglet "rapports d'activité"

### **RELATIONS PRESSE**

TÉL. 02 62 409 900

### **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Adresse postale :

58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint Denis cedex

### **BFC**

GROUPE THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK ET GROUPE Société Générale  
S.A. capital de 16 666 800 EUROS

Siège social 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint-Denis  
Cedex

TÉL. 02 62 409 900

R.C.S. Saint-Denis 330 176 470

Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515

N° TVA intracommunautaire : FR51330176470.

N° ADEME: FR380707\_01ZHIO.

